

PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures Octobre-Novembre 2015 - Num 16

TTIP: ASPHYXIE POUR LA DÉMOCRATIE

Quand le local
parle du
transnational



Édito	1
Introduire les traités transatlantiques	3
Traités transatlantiques, asphyxie de la démocratie - projet de Carrefour des Cultures	6
Une approche de la société civile et un engagement citoyen Entretien avec Bruno Poncelet	7
PAROLES CITOYENNES	14
QUAND LE LOCAL PARLE DU TRANSNATIONAL	20
2ème édition du Salon des Médias Alternatifs et des Alternatives Médiatiques	32
Quand la majorité s'exprime – défense et nuances Entretien avec Luc Gennart	35
Stéphane Hoebeke - « La liberté d'expression - Pour qui ? Pour quoi ? Jusqu'où ? »	42
Un retour actif et une résistance adaptée à l'ampleur de la problématique Entretien avec Jean-Claude Garot	43
Notes	52
Remerciements	55

Citoyen informé, citoyen impliqué

La confusion et les incertitudes de notre époque s'intensifient à un degré particulièrement élevé, au sein de l'espace public comme de l'imaginaire collectif. Ce, tout spécialement, au sein du monde arabo-musulman, où les conséquences d'une politique et d'une géostratégie irresponsables (en Irak, en Lybie, en Palestine,...) se font maintenant sentir dans toute leur ampleur, à travers des tragédies frappant des millions de personnes, et les poussant prendre des risques énormes en Méditerranée. En Grèce, il s'avère que les institutions internationales étendent à présent à l'Europe la politique qu'elles réservaient jusqu'ici aux pays du sud traités en néo-colonies, et la crise financière se poursuit très largement. En Ukraine, des risques très inquiétants de reprise et d'extension du conflit se profilent régulièrement. Etc., etc.

Pendant ce temps, et alors que l'attention est bien souvent retenue par ces nombreux événements, dans les cabinets et instances peu ouverts et transparents (c'est le moins qu'on puisse dire), quelque chose se passe qui reste plus ou moins inaperçu du grand nombre. Nous pensons au TTIP et au CETA, deux projets de traités qui, s'ils sont ratifiés, créeraient une vaste zone de libre-échange faite de l'UE et de l'Amérique du nord. Derrière ces projets : les lobbies des grandes entreprises, qui consacrent des moyens énormes pour la finalisation et la ratification de ces traités, en collaboration avec les nombreux technocrates très réceptifs à leurs discours et approches. Pourquoi ? Car les traités transatlantiques accroîtraient très considérablement leur pouvoir – pourtant déjà si grand –, et déposséderait encore bien davantage les citoyens de la possibilité d'agir réellement sur leur destinée.

Ces projets de traités s'inscrivent dans une succession de productions juridiques internationales du même genre, et régis par la même logique ; mais ils poussent cette logique à un degré spécialement élevé, de sorte que leurs conséquences aggraveraient considérablement les problématiques sociales, culturelles et écologiques actuelles, déjà si aiguës.

D'autant que, comme bien peu le savent, la chose concernée est également directement liée aux crises et aux souffrances si lourdes de conséquences qui viennent d'être évoquées. En effet, une ratification du TTIP impliquerait notamment une diplomatie européenne toujours plus alignée sur celle du pouvoir états-unien (dont on sait la responsabilité centrale dans les crises ayant menées notamment aux migrations forcées actuelles).

Éditc

Une partie grandissante de la société civile organisée se bat pour attirer l'attention sur ces enjeux, mais les médias dominant ne suivent bien souvent que timidement, et mènent peu de véritables analyses. Pourtant, il s'agirait plus que jamais de distiller une information claire et accessible, et favorisant le débat démocratique sur les phénomènes concernés. Nous voulons y contribuer, à notre niveau, à travers cette édition spéciale de PluriCité, ainsi qu'à travers le projet « Traités transatlantiques, asphyxie de la démocratie », porté par un groupe de citoyens, qui développe différentes réflexions et initiatives autour de ces enjeux.

Introduire les traités transatlantiques

Le TTIP¹ (ou Tafta) et le CETA² sont des traités qui visent à établir une vaste zone de libre-échange faite de l'Union Européenne et des USA pour le premier, de l'UE et du Canada pour le second. Le TTIP est en cours de négociation (négociation qui se poursuivra vraisemblablement jusqu'en automne 2016), le CETA a été finalisé, et sera bientôt soumis aux parlementaires. Essentiel: si le CETA passe, la quasi-totalité de ce que prévoit le TTIP passera en même temps, comme nous allons le voir.

Notons que ces projets de traités suscitent de fortes oppositions chez des personnes de tendances très diverses, y compris centristes et libérales.

Les partisans de ces traités affirment qu'ils seraient favorables à un développement économique source de prospérité ; ils visent une harmonisation législative et la suppression des «barrières non-tarifaires au commerce» ; c'est-à-dire la suppression, notamment, de nombreuses normes de protection sociale, sanitaire, ou environnementale, comme le font remarquer les adversaires des traités.

Le débat est ouvert et loin d'être clôturé. L'information et la communication demeurent peu abondantes. Des initiatives individuelles ou collectives se déploient pour apporter des éléments de réponse susceptible d'offrir au citoyen des éclairages, et pour le sensibiliser à une implication responsable.

Nous avons rencontré plusieurs élus et associatifs locaux afin de recueillir leurs points de vue sur la problématique. Les échanges ont porté sur les causes et les conséquences prévisibles des traités, et notamment sur les impacts qu'ils auraient sur nos modèles démocratiques, mais aussi sur l'équilibre entre les différents peuples et pays ; il sera aussi question des réponses qui peuvent être apportées par les citoyens et les politiques. En somme, notre initiative vise en premier lieu à distiller une information et à nourrir une citoyenneté capable de peser sur le bien-être collectif.

LES TRAITÉS EN BREF

Bloquer les projets de lois

Le TTIP et le CETA visent notamment à établir un «comité de coopération réglementaire», qui pourrait bloquer les projets de lois menaçant, selon ce comité, les échanges marchands – y compris si ces projets visent à protéger la santé, l'environnement, etc.³ (les études d'impact de ce comité porteront sur le seul commerce, non sur les domaines sociaux, écologiques, etc.⁴) Le comité en question sera constitué «d'experts», non de personnes élues. Les membres de ce type d'institutions sont très souvent liés aux représentants des grandes entreprises⁵ (ou lobbyistes), et réceptifs à leurs conseils. Or, les deux principaux centres des éventuelles futures zones de libre-échanges sont Bruxelles et Washington, les deux villes du monde où les lobbyistes des grandes compagnies sont les plus nombreux⁶. Comme l'écrit Pierre Defraigne : «comment contrer le pouvoir redoutable des lobbies américains d'abord au Congrès, mais ensuite à Bruxelles où ils peuvent s'assurer d'intelligences «amicales ou intéressées» au cœur même des institutions européennes et des gouvernements nationaux ?⁷»

Dumping généralisé

Au sein des zones de libre-échange, les États sont en concurrence quant aux conditions les plus attractives qu'ils peuvent offrir aux investisseurs – notamment par la baisse des protections sociales, environnementales et sanitaires. Ainsi, si le marché unique européen a déjà mis en concurrence l'ensemble des pays de l'UE au sein d'une même zone de libre-échange, le TTIP et le CETA, s'ils étaient ratifiés, intensifieraient fortement cette compétition, par l'ajout des cinquante États qui composent les USA, ainsi que du Canada¹⁶.

Juger et faire payer les Etats

Dans le même esprit, ces traités prévoient la création d'un mécanisme d'arbitrage des conflits entre entreprises et États (ISDS⁸), sorte de tribunal international. Ainsi, si ces traités sont signés, toute grande entreprise états-unienne et canadienne pourra attaquer en justice tout pays de l'UE, et lui demander de très lourds «dédommagements». Et les choses n'iront que dans un sens : les Etats ne pourront pas attaquer les entreprises, dans le cadre de ce mécanisme, qui est donc entièrement réservé aux entreprises.

Très important : pour les personnes qui n'ont pas encore perçu que le CETA est tout aussi problématique que le TTIP, il s'agit de se rendre compte que si le premier passe, l'essentiel du second passe avec lui. En effet, toute grande entreprise ayant une filiale au Canada pourra attaquer tout Etat signataire. Or, 80% des multinationales états-uniennes ont des filiales au Canada⁹...

LES TRAITÉS EN BREF

Un avant-goût de ce qui arriverait

Il existe déjà des mécanismes d'arbitrage du même type que ceux que le TTIP et le CETA mettraient en place dans le cadre d'autres traités de libre-échange.

Par exemple, le CIRDI¹⁰ a condamné l'Équateur à payer 1,77 milliards de dollars à Occidental Petroleum, car ce pays avait rompu son contrat avec ce géant pétrolier¹¹.

Philip Morris attaque l'Uruguay devant la même cour, et réclame à ce pays plusieurs milliards de dollars, en raison de campagnes anti-tabac organisées par le gouvernement uruguayen¹².

Le groupe énergétique Vattenfall attaque l'Allemagne devant une cour de la Banque Mondiale (l'ICSID), suite à la décision de ce pays de sortir du nucléaire¹³. Etc.

Les décisions de ces instances sont très souvent favorables aux entreprises¹⁴. Actuellement, c'est en tout 14 milliards de dollars que les multinationales réclament aux États, dans le cadre de telles affaires¹⁵.

Des conséquences prévisibles

Parmi beaucoup d'autres conséquences, ces traités risquent de détruire de nombreux emplois en Europe notamment, en particulier dans le domaine de l'agriculture, ce qu'on peut déduire des effets d'autres accords du même type, comme ceux de l'ALENA; en effet, alors qu'ils étaient censés créer 20 millions d'emplois, ces accords se sont limités à en détruire 900.000¹⁷.

Le TTIP et le CETA risquent fort, également, en Europe, d'ouvrir la porte aux OGM, à l'exploitation du gaz de schiste¹⁹, désastre sanitaire et écologique²⁰, à la viande nettoyée au chlore, à l'utilisation d'une série d'autres produits très toxiques dans l'alimentation²¹, ainsi qu'à l'autorisation de 32 pesticides spécialement nocifs²²; etc., etc. Il ne s'agit pas que de risques : les seules négociations ont déjà entraîné de graves reculs, dans différents domaines (par exemple, concernant la réglementation des perturbateurs endocriniens²³). En effet, une série de décisions sont prises pour satisfaire les grandes entreprises qui négocient.

Point essentiel : si ces traités sont signés, il sera pratiquement impossible de faire marche arrière, car une remise en cause exigerait un accord de la totalité des pays de l'UE...

Notons aussi que les règlements des traités de libre-échange sont au-dessus des constitutions des pays signataires²⁴.



Traités transatlantiques, asphyxie de la démocratie – projet de Carrefour des Cultures

Dans le cadre de l'espace «Citoyenneté à la une» et depuis quelques mois, Carrefour des Cultures travaille à un projet centré sur les enjeux des traités transatlantiques. Les objectifs centraux sont d'informer, de susciter la réflexion critique, de développer des actions de sensibilisation,...



Les réflexions et initiatives concernent les traités transatlantiques, mais aussi les autres traités de libre-échange (dont toute une série sont en préparation), la logique dite du « libre-échange » en général, ainsi que des sujets directement liés à tout cela, comme les aspects très problématiques de l'Union Européenne en matière de démocratie notamment, le lobbysme, etc.

Un groupe de travail interne a étudié le sujet et réalisé une première exploration et une première synthèse de la problématique. Puis, il s'est élargi par l'accueil de citoyens issus de différents horizons sociaux, culturels et professionnels, avec lesquels l'initiative continue à se développer, de façon participative.

Nous travaillons collectivement sur des outils d'information, élaborons ensemble des événements de sensibilisation, explorons les outils et initiatives déjà existants et contribuons à leur diffusion ou à leur soutien, etc.

Les contributions des participants se font en fonction de leur temps et de leur disponibilité : elles peuvent aller de suggestions pour améliorer un document proposé par l'association, à l'initiation d'un événement ou de la création d'un outil d'information, avec participation et quand cela est possible, à la réalisation de telles initiatives.

Après le ciné-débat sur le lobbying à Bruxelles, un nouvel événement sera organisé dans le cadre du Salon des Médias Alternatifs et des Alternatives Média-tiques.



Le groupe de travail est ouvert à tous, n'hésitez pas à nous rejoindre, avec vos réflexions et idées, quelles qu'elles soient.

Cultivons les débats de société et assurons ensemble une participation active et responsable pour notre bien-être collectif.

UNE APPROCHE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET UN ENGAGEMENT CITOYEN

Entretien
avec Bruno Poncelet



Anthropologue et formateur au CEPAG. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les grandes problématiques de société actuelles, notamment « Europe, une biographie non-autorisée ». Les projets de traités transatlantiques l'ont décidé à créer la plate-forme contre le transatlantisme (no-transat.be) ; il rédige de nombreux articles sur le sujet, et contribue à la création de divers outils d'information et de sensibilisation, notamment des vidéos.

Le libéralisme politique était anti-oppressif, tandis que le libéralisme économique est devenu tyrannique...

Quelle vision, quelle approche, quelle réaction face aux traités transatlantiques ?

Bruno Poncelet : Un angle d'approche qui me plaît spécialement, concernant ces traités et la logique dite du libre-échange en général, c'est de partir d'une réflexion sur le concept de marché, en l'abordant de manière anthropologique ; cela permet de voir qu'il existe des conceptions du marché très différentes les unes des autres, ce dont on a aujourd'hui pas ou très peu conscience, le plus souvent. Les traités transatlantiques, comme l'ensemble des traités de libre-échange, sont basés sur une vision bien précise du marché, qu'on prend en général pour la seule possible. Une première observation, ici, c'est que les marchés sont réglés par des normes bien précises, issues d'institutions, qui reposent elles-mêmes sur des valeurs. Et c'est le cas de l'ensemble des marchés qui existent ou ont existé ; par exemple, les règles selon lesquelles on peut ou non manger telle ou telle viande (comme on le sait, dans certaines cultures on ne peut manger de vache, ou encore de porc,... Dans certains pays, on peut consommer du cannabis, dans d'autres non,... Dans certaines parties du monde, l'utilisation d'hormones dans l'élevage ne pose pas problème, dans d'autres oui,...) Donc, les marchés sont régulés par des valeurs et des lois, qui définissent les rap-

ports entre les acteurs de ces marchés, acteurs qui sont des individus comme des institutions. Et ces valeurs et lois peuvent changer très fortement la nature des marchés concernés.

Prenons à titre d'exemple les rapports entre patrons et travailleurs. Au 19e siècle, les règles du marché disaient globalement qu'un travailleur n'a ni le droit de se plaindre, ni de créer ou d'appartenir à un syndicat, et qu'il a toujours tort face à la justice quand sa parole contredit celle de son patron ; on était en pleine tyrannie économique. Au 20e siècle, dans certains pays comme la France ou la Belgique, on a évolué vers des formes de démocratisation de l'économie : on a cherché un certain équilibre entre droits et devoirs de chacun, et des formes de concertation sociale ont été mises en place. Actuellement, à cause des traités de libre-échange qui autorisent les multinationales à désertir les parties du monde où les travailleurs ont obtenu des droits collectifs, on retourne vers la tyrannie économique.

Autre exemple : si on considère les marchés très locaux qui existaient jadis dans les sociétés non modernes, en Afrique notamment, la protection offerte par des esprits bienveillants était alors vue comme une valeur essentielle pour assurer le bon fonctionnement du marché. Dès lors, si du sang était versé sur le lieu du marché, cela offensait les esprits et les activités commerciales devaient cesser immédiatement pour laisser place aux rites.

Les marchés sont donc des choses très différentes de ce qu'en disent les ultra-libéraux, qui parlent d'un marché composé exclusivement d'individus, libres d'agir sans règle et de façon spontanée (ce qui ne correspond nullement à la réalité), et qui considèrent aussi que leur vision du marché est la seule possible. Mais les marchés sont également très différents de la conception que s'en font les militants de gauche radicale, qui critiquent et rejettent l'idée même de marché, dont la nature serait (selon eux) toujours maléfique, comme si le marché ne pouvait, là aussi, n'avoir qu'une seule forme possible, celle du marché capitaliste prédateur contemporain.



En optant pour un regard anthropologique, on peut se rendre compte que le marché défendu par les tenants du « libre-échange » n'est pas le seul possible, et qu'il s'agit d'un marché basé, comme toujours, sur des règles bien déterminées. Dans ce cas précis, les règles du libre-échange ouvrent la porte au dumping social et fiscal, elles accordent un maximum de puissance aux multinationales (et non aux PME) et privilégient les firmes privées aux comportements les plus anti-sociaux, anti-sanitaires, anti-écologiques. Mais tout cela n'a rien de spontané, ça résulte des règles mises en place par celles et ceux qui négocient ces traités de libre-échange : et bien qu'ils font un job éminemment politique, ces négociateurs ne sont pas élus et n'ont aucun compte à rendre à la population. C'est un autre problème du libre-échange contemporain : à force d'élargir l'assise géographique des marchés (qui étaient nationaux hier, qui sont européens aujourd'hui, et qui seront transatlantiques demain), on meut aussi en place de grandes institutions régulatrices, qui échappent à tout contrôle démocratique.

Ainsi, quand on regarde les marchés avec les lunettes de l'analyste des valeurs et des normes, on se rend compte que le problème n'est pas tant le marché en soi, mais plutôt les mauvaises valeurs, normes et institutions qu'on choisit pour bâtir les marchés contemporains. Bref, il faut juger du marché au cas par cas. Aujourd'hui, **les marchés qu'on nous présente comme libres et dérégulés ne le sont pas : ils reposent sur des règles favorisant des groupes sociaux précis : actionnaires, multinationales, marchés financiers...**

On pourrait sans doute faire des réflexions du même genre pour beaucoup de choses, comme par exemple le libéralisme lui-même, n'est-ce pas ?

Bruno Poncelet : Tout à fait. On pourrait dire que le libéralisme économique, tel qu'on le développe aujourd'hui, met en cause le libéralisme politique : en effet, à l'origine, le libéralisme politique était anti-oppressif, il luttait au nom de la liberté des individus contre la toute-puissance écrasante d'institutions telles que l'Eglise à l'époque médiévale ou l'Etat totalitaire du XVIIIème siècle. Mais aujourd'hui, le libéralisme économique défend (contre vents et marées) les privilèges de firmes multinationales, dont la capacité de nuire et d'écraser les individus n'a rien à envier à l'Eglise ou à l'Etat d'hier... Dans le contexte actuel, ce libéralisme économique est devenu tyrannique. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je préfère parler de « shopping législatif » plutôt que de « libre-échange » : quand des pays (aux législations sociales, fiscales et environnementales très différentes) signent, entre eux, un traité de « libre-échange », le signal qu'ils envoient aux multinationales est le suivant : mettez-nous en concurrence, choisissez parmi toutes nos législations celles qui vous plaisent le plus, délocalisez vers les zones à bas salaires, fuyez les régions qui exigent que vous financiez des systèmes de sécurité sociale ou que vous ayez à payer des impôts sur vos bénéfices...

Bref, faites votre shopping législatif ! Voilà comment la logique du « libre-échange » met en compétition des Etats aux normes très différentes (dans les domaines sociaux, environnementaux, sanitaires, etc.), ce qui pousse ces Etats à niveler leurs normes par le bas, pour attirer les investisseurs.

Vu sous cet angle, le rapport entre libéralisme économique et libéralisme politique serait un sujet très intéressant de creuser.

Notons au passage que ce la Commission Européenne est en train de revoir ce mécanisme pour essayer de faire passer les traités en question, mais que les modifications concernées ne changent rien du tout aux aspects fondamentaux de la chose (les juridictions ne seront peut-être pas privées, et il y aura vraisemblablement une possibilité d'appel ; mais cela restera un mécanisme unilatéral, au service des seules grandes entreprises ; de plus, les financements pour le fonctionnement de ces juridictions proviendront pour partie de fonds européens publics, c'est un comble !).

Remarquons aussi que ce mécanisme n'a aucune légitimité. Il est l'héritier d'un dispositif créé par l'Allemagne durant la guerre froide ; à cette époque, certains pays satellites de l'URSS n'offraient effectivement pas assez de sécurité aux investisseurs de l'ouest, raison pour laquelle l'Allemagne exigea que les conflits éventuels entre ses investisseurs et ces Etats soient réglés par un Tribunal international privé. Mais aujourd'hui, dans l'UE, la situation n'a rien à voir avec cela, les systèmes juridiques offrent tout à fait aux investisseurs les garanties dont ils ont besoin.

C'est un enjeu démocratique majeur. Si certains le souhaitent vraiment, on pourrait discuter de la légitimité d'avoir (ou non) des juridictions spéciales pour certains types d'acteurs – pour moi, a priori, la réponse serait non. Mais le problème, c'est qu'il n'y a aucun grand débat public sur la question. Or, nous sommes ici dans une vraie mutation juridique. Comment peut-on accepter, dans une démocratie, qu'une telle mutation se fasse sans vrai débat ?

Ceux qui proclament la démocratie participative acceptent en même temps de laisser le devenir du peuple aux mains d'une mince oligarchie dite experte. Qu'en pensez-vous ?

Bruno Poncelet : les gens qui ont réellement du pouvoir aujourd'hui répondent à différents profils (technocrates, chefs entreprises, élus politiques,...). Parmi eux, celles et ceux qui soutiennent les logiques de « shopping législatif » appartiennent à un large éventail, avec deux catégories aux extrémités : d'une part, les cyniques les plus absolus, qui utilisent un vocabulaire d'intérêt général mais en sachant très bien qu'ils ne défendent que des intérêts particuliers ; et d'autre part, des naïfs, par exemple des élus politiques qui n'ont pas le temps de lire et comprendre tous les dossiers sur lesquels ils doivent voter et font alors confiance, parfois trop naïvement, à leur chef de groupe parlementaire dont ils suivent la consigne de vote. Ces élus-là pensent vraiment que le « libre-échange » est porteur d'intérêt général ; ils n'y voient pas, tapie dans l'ombre, la logique sous-jacente de « shopping législatif » dont on a parlé.

Mais revenons-en aux cyniques, aux membres de l'élite qui trompent volontairement le grand public. Leur capacité d'influence est inquiétante : **tous les grands traités européens, depuis trente ans, ont été concoctés à la demande de lobbies d'affaires.** Ces lobbies constituent en fait des réseaux sociaux (pas genre Facebook et compagnie), dans le sens de « réseaux de personnes, d'institutions et de collectifs partageant une même vision du monde et des intérêts stratégiques dotés de postes et de fonctions sociales leur permettant de donner vie à leur vision stratégique ».

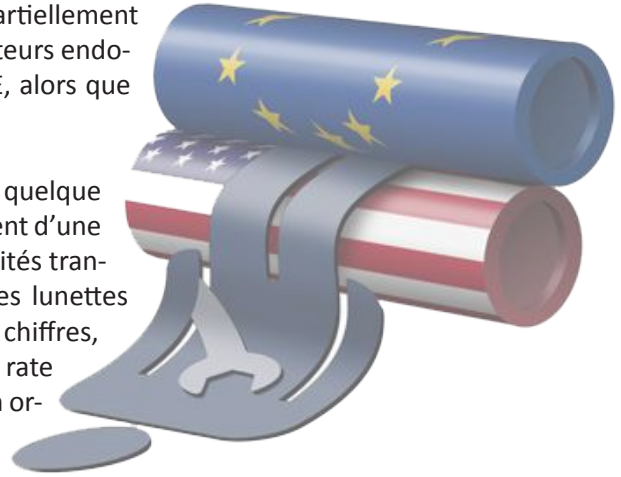
Toutes les sociétés humaines fonctionnent sur base de relations sociales hiérarchisées, **mais ce qui est particulier aujourd'hui c'est la capacité de réseaux élitistes à s'entendre pour mener des projets dont la portée politique est mondiale (ou continentale), tout en faisant croire qu'ils le font dans une optique d'intérêt général.** À ce sujet, il est extrêmement intéressant de consulter un site Internet comme celui de la Table Ronde des Industriels Européens : leur archives témoignent que leurs demandes politiques (avoir un marché unique européen, créer des réseaux autoroutiers et ferroviaires internationaux, élargir le « libre-échange » aux pays de l'est...) précèdent les textes législatifs qui ont mis en place toutes ces mesures...



Prenons aussi l'exemple de l'Agence Européenne pour la Sécurité des Aliments chargée de vérifier ce qui peut – ou non – entrer dans notre alimentation. Dans cette agence aux moyens financiers modestes (alors que son rôle est crucial), les scientifiques devant évaluer la toxicité des produits sont tous des bénévoles ; s'ils n'ont pas la chance d'être parallèlement employés par une université, ils doivent se débrouiller pour vivre. Et à une époque où les universités ont du mal à s'en sortir financièrement, beaucoup de ces scientifiques dépendent des multinationales (agroalimentaires notamment) pour mener leurs recherches ou engager des assistants.

Bref, les conflits d'intérêt sont légions, et cela explique partiellement pourquoi des produits aussi dangereux que les perturbateurs endocriniens ne sont toujours pas été réglementés dans l'UE, alors que leur toxicité est à présent connue depuis... 1991 !

Hier comme aujourd'hui, l'étude des réseaux sociaux est quelque chose de fondamental pour comprendre le fonctionnement d'une société, par exemple pour comprendre la genèse des traités transatlantiques. Celui qui ne regarde le monde qu'avec des lunettes d'économiste manque des choses essentielles : il voit des chiffres, mais pas la manière dont les humains les fabriquent ; il rate également cette équation fondamentale, l'homme est un organisme vivant qui dépend d'une Terre en bonne santé pour bien vivre et exister.



Bref, on a tout intérêt à opter pour des approches anthropologiques et sociologiques – on pourrait aussi dire « qualitatives » - pour comprendre le fonctionnement contemporain des élites. L'approche quantitative, privilégiée par les spécialistes de l'économie (y compris ceux qui proposent des alternatives économiques au système actuel), n'est pas suffisante à mes yeux pour comprendre la manière dont notre société plonge, de plus en plus profondément, dans le grand bain néolibéral.



Quand on parle de ce genre d'enjeux, on se fait facilement traiter de « théoricien du complot », n'est-ce pas ?

Bruno Poncelet : En effet, et je déteste cette expression : « la théorie du complot ». C'est une étiquette qu'on utilise aujourd'hui pour arrêter un débat avant même qu'il ait commencé. Certes, il peut y avoir des gens qui voient des complots partout, y compris là où il n'y en a pas. Mais est-ce une raison suffisante pour éluder des analyses sérieuses, reposant sur des documents vérifiables, divulguant comment certains réseaux sociaux agissent en toute discrétion pour faire avancer leurs projets de société ? Pour moi, la « théorie du complot » fonctionne dans notre société comme l'expression « petit-bourgeois » en ex-URSS : sitôt le mot lâché, le débat est clos. Sans qu'aucun argument n'ait été échangé, le « petit-bourgeois » d'hier (en ex-URSS) ou le « conspirationniste » d'aujourd'hui est catalogué comme hérétique et voué à la vindicte publique. C'est avec ce genre d'expression, celle de « conspirationnistes », qu'on a par exemple marginalisé toutes les recherches critiquant la version officielle à propos du 11 septembre 2001. Pourtant, certaines de ces recherches posaient des questions dignes d'être creusées : personnellement, je crois aux lois de la physique, et cette foi dans la science m'amène à penser qu'un incendie n'est pas capable, seul, de faire s'effondrer sur eux-mêmes deux gratte-ciels immenses et un bâtiment annexe (le WTC7).

Mais revenons-en à la démocratie : dans l'Europe actuelle, le vrai pouvoir est essentiellement dans les mains de la Commission et du Conseil des ministres européens (soit des pouvoirs exécutifs, sans aucun élu par les urnes). Comme si cela ne suffisait pas, on veut encore ajouter ces Tribunaux internationaux au service des entreprises, dont on a parlé. Cela pose des problèmes fondamentaux de démocratie : pourquoi transférer ainsi du pouvoir de l'échelon local à un échelon global ? Et surtout : pourquoi transférer du pouvoir démocratique (reposant entre les mains de personnes élues) vers du pouvoir technocratique (reposant entre les mains de personnes nommées sur base de règles inconnues et incontrôlables par les citoyens) ? Attention, disant cela, je ne suis pas opposé à l'existence d'institutions internationales, ce que je critique, c'est la mise en place d'institutions internationales non démocratiques, notamment par les traités transatlantiques.

À nouveau, il faut faire attention aux artifices par lesquels on essaie de faire passer les choses : ainsi, la Commission européenne affirme qu'elle va mettre en place des Tribunaux internationaux d'un genre nouveau (plus transparent, plus démocratique, etc.) pour arbitrer les conflits entre Etats et multinationales, où la société civile (ONG, syndicats...) aurait le droit de suivre les audiences. Mais ce sont des sornettes : premièrement, les juges pourront choisir de garder certains documents secrets, rendant ainsi les divulgations d'informations très partielles. Mais même à imaginer que la société civile ait réellement un droit d'accès aux audiences et à l'information, il est clair qu'avec leurs faibles moyens, les ONG et les syndicats n'auront jamais les moyens de suivre l'entièreté des procédures liées à leurs domaines d'action. Tandis que les multinationales, elles, ont largement les moyens financiers et humains pour lancer des procédures sur un grand nombre de dossiers. Donc, même si les procédures étaient transparentes, il y aurait impossibilité physique et matérielle de mener un suivi citoyen. Pour me faire comprendre, je peux donner en exemple ma situation : au CEPAG où je travaille, je suis chargé de suivre les négociations transatlantiques entre l'Europe et les Etats-Unis. Mais ça ne représente qu'une petite partie de mon temps de travail, consacré prioritairement à la formation des délégués syndicaux.

Quel espoir peut-on nourrir quant aux possibilités de bloquer ces projets de traités, et quel champ nous reste-t-il ?

Bruno Poncelet : au sujet du TTIP (les négociations entre l'Europe et les Etats-Unis), je pense qu'ils vont essayer de finaliser l'accord d'ici la fin du mandat de Barack Obama, car le changement de gouvernement pourrait ensuite remettre en question certaines des négociations déjà menées. Cela nous mène aux environs de l'automne 2016. Mais pour le CETA (l'accord de « shopping législatif » entre l'Europe et le Canada), le temps nous est compté : conclu depuis septembre 2014, l'accord va bientôt être soumis aux ministres européens et si ces derniers disent «oui», il sera soumis au Parlement européen. Or, nous ne voulons en aucun cas que ce mauvais accord passe. La lutte pour éviter la ratification du CETA est donc maintenant la grande urgence. Mon ami Michel Cermak (du CNCD) espère qu'on pourra y arriver au niveau du Conseil des Ministres européens, en poussant certains gouvernements à dire «non». Si nous échouons à ce stade, il nous faudra mettre les députés européens sous pression citoyenne, en leur faisant

comprendre que ce n'est pas pour rire que plus de 3,2 millions d'européens s'opposent aux traités de « libre-échange ». Et cela implique que les gens partageant nos idéaux nous rejoignent, en signant des pétitions à l'échelle européenne (www.stop-ttip.org) ou nationale (www.no-transat.be), et en participant à des actions (dont ils peuvent être tenus au courant via la Newsletter du site www.no-transat.be).

Bien que nous sommes face à des délais très courts, je trouve très encourageant l'élargissement du débat et l'opposition croissante aux traités transatlantiques, y compris de la part d'organisations comme l'UCM (Union des Classes Moyennes) qui défend les intérêts des PME et des indépendants, de plus en plus menacés par l'hégémonie des firmes multinationales. L'opposition gagne également du terrain dans la sphère des parlements (par exemple, le Parlement wallon a fait savoir que le cadre actuel des négociations transatlantiques ne lui convenait pas) et au niveau des communes.

Bref, savoir de quel côté la pièce tombera (adoption ou non adoption des traités de « shopping législatif ») dépend essentiellement du travail de sensibilisation que nous effectuons, et de la vigueur avec laquelle les gens nous rejoindront dans les futures mobilisations pour dénoncer ces projets politiques détestables...



PAROLES CITOYENNES



Avant d'avoir été amené à étudier ça pour mon travail, je ne savais pas du tout ce que c'était. Et chez les gens qui m'entourent, ça ne veut toujours rien dire. Ce n'est pas encore un sujet citoyen, la plupart des gens sont dépassés. Au niveau local, surtout, personne n'est au courant de rien ; et, en fait, les gens s'en foutent. Il y aurait un gros travail de vulgarisation à faire.

Anonyme



Les traités transatlantiques, ça me fait d'abord penser aux grandes firmes, comme Monsanto, et à ce qu'elles font dans l'agriculture. Ces traités leur donneront encore plus de force. C'est très grave. Notamment parce que l'agriculture, c'est pour moi une des choses les plus importantes, qui touche directement nos vies.



Yin, étudiante



J'en avais déjà entendu parler, mais vaguement. Je savais que ce n'était pas génial, mais ça va beaucoup plus loin que je le pensais ; plus on creuse, et plus ça fait peur... Ça touche tous les domaines ; et ça va faire exploser la démocratie...

Laurent, enseignant

PAROLES CITOYENNES

L'argent régit le monde... l'humain et la nature passent loin après. Mais j'espère que nos dirigeants se bougeront, car ce TTIP aura des conséquences désastreuses sur les consommateurs, l'environnement, nos enfants et la liberté.



Laurie



Ré-approbation de l'hégémonie du monde des finances, et une participation maline à la suppression du pouvoir et de la volonté du peuple. La démocratie est en péril ; seul un éveil citoyen peut lui restituer son sens et son efficacité.

Nicole, employée dans l'administration



J'ai l'impression que ça ne touche pas le grand public. C'est encourageant de voir des groupes de citoyens et des soirées d'info se mettre en place. Certaines villes se disent anti TTIP. C'est pertinent et encourageant. Mais je suis pessimiste. Les grands « gagnent toujours.



Laurie, d'une jeune famille d'agriculteurs

PAROLES CITOYENNES



Cela m'inspire du dégoût, mais aussi beaucoup de colère. C'est une mise en évidence tellement claire que les politiciens ne sont pas là pour défendre l'intérêt des citoyens et leur bonheur. On a l'impression qu'on a beau manifester, essayer de faire entendre nos voix, elles ne pèsent rien face aux lobbys.

Dona et Thierry, belges installés au Guatemala



J'ai l'impression que c'est un véritable cheval de Troie et qu'on ne sait pas exactement ce qui va en sortir...



Coraline, travail dans l'associatif



Contrairement au discours politique ambiant, qui se veut très rassurant, le traité TTIP est un projet totalement insensé, qui mettra en péril notre droit à une alimentation saine, qui anéantira nos efforts de lutte contre le changement climatique, qui détruira nos systèmes de protection sociale et empiètera fortement sur nos libertés citoyennes.

Myriam, enseignante



PAROLES CITOYENNES

Le TTIP c'est montrer que l'Europe et les politiciens ne travaillent pas pour nous, ne défendent pas (ou très peu) nos intérêts, c'est aussi énormément de désinformation.



Dona et Thierry

Etant donné que les euro-parlementaires se sont en majorité rangés du côté des méga-entreprises, nous devons nous élever contre ce projet, faire entendre notre voix!



Bénédicte, traductrice et photographe



Attention de ne pas se focaliser sur le TTIP. Car si le CETA passe, toutes les grandes entreprises états-uniennes qui ont une filiale au Canada pourront réclamer des montants astronomiques à tout Etat européen dont la politique leur déplaît. Or, 80% de ces grandes entreprises ont des filiales au Canada...



Daniel, conseiller en environnement

PAROLES CITOYENNES

*NON !! Valider le TTIP me ferait regretter d'avoir pro-
créé : nos enfants vont recevoir un monde infernal et in-
gérable.*



Vincent, médecin

*Tout ce que j'ai à dire c'est que le TTIP est la mauvaise
direction non seulement pour le Canada mais pour le
monde entier... Nous ne devons plus mondialiser, nous
avons besoin de faire demi-tour et de se concentrer sur
le local si nous voulons sauver cette planète. Ce n'est ici
que la tentation de la richesse et une excuse pour conti-
nuer à mettre l'économie au-dessus de l'environnement
et le bien-être humain.*



Sonja, Vancouver, Canada

*Nous devons lutter de toutes nos forces contre ce qui
s'annonce comme la plus grande supercherie du siècle
! Le TTIP risque de sonner le glas pour notre planète. La
ratification du TTIP sera la preuve, s'il en est encore be-
soin, que les politiques sont des marionnettes aux mains
des multinationales, peu leur importe ce qu'il en coûtera
aux citoyens.*



Myriam



PAROLES CITOYENNES

Le TTIP m'inspire une colère totale car il représente la ruine de notre civilisation démocratique. Les Etats-Unis sont déjà devenus ce qu'était l'Angleterre de Robert Walpole au début du 18^e siècle : une civilisation du commerce acharné, quelques riches dans de grands palais, le reste de la population dans la rue, et des lois faites pour agrandir constamment le fossé entre les deux. Pourquoi devrions-nous devenir comme eux ? Le TTIP va légaliser ce type de « fin de civilisation.



Vincent



« Le TTIP c'est le profit au détriment de l'humain, de la santé, de l'emploi et de l'environnement. Avec ce Traité, les États-Unis et l'Union Européenne veulent créer une zone de libre échange qui échapperait à toute forme de contrôle démocratique! Il prévoit le transfert des pouvoirs décisionnels aux multinationales, ce qui leur permettrait d'attaquer en justice tout état qui ne se plierait pas aux règles du libéralisme. Un véritable scénario-catastrophe... »

Bénédicte



QUAND LE LOCAL PARLE DU TRANSNATIONAL

Nous avons voulu rencontrer plusieurs élus et associatifs locaux afin de recueillir leurs points de vue sur la problématique des traités transatlantiques. Les échanges ont porté sur causes et conséquences de ces traités, mais également sur les impacts qu'ils peuvent avoir sur nos modèles démocratiques, ainsi que sur les réponses qui peuvent être apportées par les politiques et les citoyens.



Paul Lannoye, cofondateurs d'Ecolo, il a été député européen de 1989 à 2004 ; il quitte alors le parti, pour créer le Groupe d'Action et de Réflexion pour une Politique Ecologique. En 2013, en tant que conseiller scientifique et politique, il contribue à la création du Rassemblement R , mouvement politique alternatif, caractérisé par une approche globale des problématiques de la société et un attachement aux idéaux fondateurs de l'écologie politique.

**«Un parlement qui vote ces traités
vote sa propre mise hors-jeu.»**

Philippe Defeyt, économiste de formation, il est président du CPAS de Namur depuis 2006. Co-fondateur en 1996 de l'Institut pour un Développement Durable, il a également été secrétaire fédéral d'Ecolo et a siégé à la Chambre et au Conseil régional wallon de 1992 à 1995. Il est très critique face à la course à la croissance économique à tout prix prônée par nos décideurs.



**« Ce qu'il aurait fallu faire, c'est mieux gérer la
crise de 2008 et ses causes, et non développer
des traités qui renforcent encore les mécanismes
qui ont mené à cette crise. »**

Thierry Warmoes, président du PTB Namur, incarne une certaine interculturalité belge : originaire de Turnhout, il a étudié à Anvers, et vit à présent à Namur (Saint-Servais), tout en étant fonctionnaire flamand (dans l'administration de l'environnement).



« Les traités en question ne sont pas une initiative de la population, et ne correspondent pas à ses souhaits. »



Sébastien Franco, coordinateur du réseau Alter Sommet qui rassemble des forces européennes — syndicats et mouvements sociaux, citoyens, féministes, écologiques. Ayant vu le jour en réactions aux conséquences de la crise économique de 2008. Le réseau se bat contre les privilèges des banques et pour refonder démocratiquement une Europe sociale, écologique et féministe.

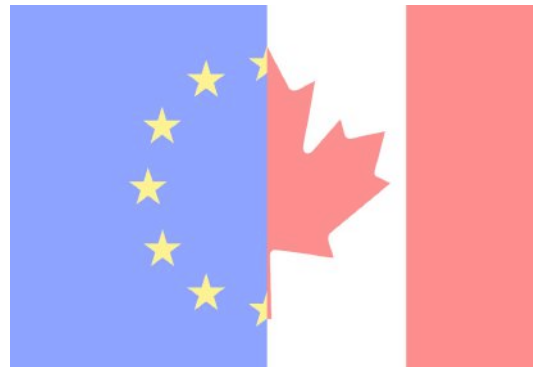
« On est pour le moins étonné du manque d'intérêt des médias. Jusqu'à il y a peu de temps, on n'en parlait pas du tout, alors que ces négociations durent depuis 2013 ! »

TTIP, CETA, Manifestations normales du système néolibéral ?

Depuis de nombreuses décennies déjà, des accords de libre-échange sont conclus dans le domaine du commerce. Les traités transatlantiques débattus ces dernières années sont-ils une suite logique, un approfondissement du système néolibéral, ou sont-ils des accords d'un genre nouveau qui touche à beaucoup plus d'éléments de la vie économique, voire même au-delà ?

Le contrôle étatique serait-il aujourd'hui la solution à une régulation excessive de la société par la sphère économique ?

Philippe Defeyt : Le TTIP et le CETA ne sont pas du tout des accidents. Le capitalisme s'est développé dans l'espace et dans le temps. Dans l'espace, par le colonialisme, la baisse des droits de douane, puis à travers l'apparition des pays émergents, etc. Dans le temps, par exemple par le fait qu'on pousse les gens à moins dormir, pour qu'ils consomment plus. Bref, on tente d'étendre toujours plus dans ces deux dimensions le productivisme et le consumérisme. Donc, même si les combattre est en effet une urgence, ces traités ne sont jamais que des manifestations extrêmes du capitalisme ; et ils ne doivent surtout pas nous faire oublier que ce qu'il s'agit de combattre de toute façon, c'est la logique en question, la marchandisation de tous les domaines. Ce qui est fondamental pour moi, c'est la contagion culturelle à l'envers à laquelle on assiste. Cela remonte à bien plus loin dans le passé ; on peut évoquer notamment l'arrivée au pouvoir de Reagan et Thatcher ; on peut aussi mentionner Jacques Delors et l'Acte unique. Ce genre de personnalités et traités ont rompu l'équilibre qui existait dans l'après-guerre entre le social et l'économique.



Cet équilibre était certes très imparfait, notamment du fait que le système était déjà basé sur la logique de la croissance économique qui ignore les limites de notre planète. Mais en tout cas, on trouvait alors normal que les gains de productivité soient partagés à peu près entre tous, et que les personnes les moins aisées reçoivent même une part proportionnellement plus grande (revenus et services publics) des «fruits de la croissance». Mais les logiques qu'on a décidé d'appliquer depuis n'ont aucun sens, même si on reste dans la conception pro-croissance : en effet, en cinq ans de crise due à ces logiques, on a perdu bien plus d'activités et de revenus que tout ce que les traités transatlantiques pourraient apporter dans le meilleur des scénarios possibles. Ce qu'il aurait fallu faire, c'est mieux gérer la crise de 2008 et ses causes, et non développer des traités qui renforcent encore les mécanismes qui ont mené à cette crise ou en tout cas constituent un terreau fertile.

Paul Lannoye : En ce qui me concerne, je suis pour la liberté, et même une liberté dans le domaine économique ; mais dans ce domaine, la liberté doit s'accompagner de règles qui assurent les droits des gens sur les plans sociaux, écologiques, culturels, etc. Ces traités ne sont pas des accidents ; ils s'inscrivent totalement dans la ligne de la vision libre-échangiste dominante. **Les traités transatlantiques sont un avatar de plus du système, mais un très gros avatar... Et il est donc justifié de considérer actuellement comme une priorité la mobilisation face à eux.** Mais il est également juste et très important de dire que le problème fondamental est l'idéologie libre-échangiste.

Le fait que des personnalités de tendances centristes et de droite aient pris position contre ces traités c'est positif, mais il ne faut pas non plus s'illusionner. Par exemple, un des critiques sévères du TTIP, Pierre Defraigne, reste néanmoins pour le libre-échange à l'intérieur du marché unique européen ; moi pas ; donc pour moi, il ne va pas assez loin. Mais ce n'est pas parce que le marché unique est une catastrophe qu'il faut aller vers une catastrophe plus grande encore ; donc, des alliances passagères avec des personnes comme lui peuvent être intéressantes, si elles peuvent contribuer à éviter une aggravation de la catastrophe en question. Mais ensuite, il s'agira de ne pas oublier qu'il faudra aller plus loin.

Un contrôle étatique... je dirais que quand on parle de cela, on a tendance à rêver : on est loin d'un contrôle par l'Etat, depuis longtemps. Mais la question est plutôt celle-ci : faut-il une régulation aux différents niveaux de la société, ou veut-on laisser le marché dominer tout ?

Thierry Warmoes : En tout cas, nous sommes pour bien plus de contrôle de l'État sur la vie économique, ce qui est évidemment le contraire de ce que visent les traités de libre-échange. Par exemple, en ce qui concerne la crise des banques il y a quelques années, nous avons exigé la création d'une banque publique. En effet, **la banque publique CGER bien fonctionné pendant plus de 100 ans, on l'a privatisée, et elle est tombée en faillite après dix ans** ; le privé ne gère donc pas mieux les affaires, loin de là ! Or, le financier est un secteur-clef, et une banque publique pourrait être utilisée pour développer la politique de l'État (p.ex., pour des crédits d'isolation, de rénovation, des crédits agricoles, etc.). Nous ne voulons pas étatiser toute l'économie, mais nous pensons que l'État doit avoir en main tous les outils nécessaires pour mener une véritable politique économique au profit de la population. Or, la politique néolibérale menée par les partis traditionnels a fait que l'État s'est justement débarrassé de ces outils.

Sébastien Franco : Au sein du réseau Alter Sommet, nous analysons les choses de cette manière : **depuis l'éclatement de la crise de 2008, crise du néolibéralisme même, les réponses politiques qui ont été données servent l'approfondissement de ce système** : les politiques d'austérités, de baisse des salaires, de baisses des conditions de travail et de vie,... Puis, il y aurait en plus la signature de tels accords, qui sont présentés comme des solutions aux difficultés économiques, alors qu'elles relèvent du problème même, selon nous. Un contrôle étatique pourrait dans l'absolu être une solution de régulation ; mais cependant, ce qu'on observe aujourd'hui, c'est l'incapacité qu'ont les gouvernements de se donner les outils pour réguler quoi que ce soit. Les mêmes qui sont censés réguler sont ceux qui implémentent la puissance des multinationales et des dynamiques néolibérales. Je dirais donc qu'il y a clairement une volonté politique de ne pas réguler. Il y a plutôt un choix des gouvernements de se fier à la régulation des secteurs économiques par eux-mêmes. On ne voit donc pas, aujourd'hui, cette volonté régulatrice des Etats ; et si cette volonté se manifeste à un endroit, elle a peu de chance d'avoir un effet quelconque, tant les rapports de force sont désé-



quilibrées et les outils aux mains des gouvernements faibles face à ces dynamiques. Et dans ces traités transatlantiques, il y a des mécanismes qui empêchent les états de légiférer si ça va à l'encontre du traité ; ça veut dire, en conséquence, qu'il n'y a plus aucune possibilité pour les états de décider que, par exemple, on interdise la publicité pour le tabac si ça va à l'encontre des bénéfices de l'industrie du tabac. Là est la nouveauté de ces accords qui définissent aujourd'hui les politiques nationales, et plus le contraire.

Il y a par exemple l'accord TISA, qui est très important ; c'est un accord autour des services et il concerne donc toutes les sphères de la société ; dans de tels accords, il y a des clauses à effet de cliquet, qui rendent impossible un retour en arrière. Donc les états organisent eux-mêmes leur impossibilité d'agir souverainement. Nous dénonçons donc aussi cette collusion toujours plus importante entre les sphères économiques et politiques au détriment de l'intérêt général.

Transparence et démocratie autour des négociations ?

La Commission européenne, « gardienne des traités », possède une originalité toute particulière ; en effet bien que garante de « l'intérêt générale » de l'Union, elle n'est pas issue du Parlement européen, qui lui seul est élu au suffrage universel.

Première dénonciation du monde associatif autour des futurs traités transatlantiques, l'opacité voire le refus d'information sur la tenue des négociations. Argument avancé : « le principe du secret des négociations », tradition ancienne de la diplomatie.

L'information citoyenne et la démocratie est donc ici en questionnement.



Paul Lannoye : En ce qui concerne la négociation, je ne suis pas persuadé, contrairement à ce que beaucoup disent, qu'une négociation peut se faire dans la transparence. Et en effet, **le problème se situe au niveau de ce qui sera mis en place par ces traités, s'ils passent ; c'est-à-dire le système libre-échangiste, qui est tout simplement une machine de guerre dirigée contre la démocratie** – en particulier au niveau du pouvoir exorbitant donné aux grandes entreprises, etc.

Et globalement, je trouve que le sujet est bien trop peu abordé, même dans un journal comme la Libre Belgique, qui reste pourtant l'un des plus intéressants, parmi les médias « classiques ».

Thierry Warmoes : L'Union Européenne en tant que telle n'est pas démocratique, de notre point de vue. Au niveau des États, déjà, l'exécutif gagne toujours plus en pouvoir par rapport au législatif. Et en-dehors des élections, les citoyens n'ont quasiment rien à dire sur la gestion du pays, encore moins d'ailleurs sur les choix économiques qui sont dictés par les grands monopoles et leurs actionnaires. Mais au niveau de l'UE, c'est encore pire : le parlement européen a très peu de pouvoir ; les commissaires européens ne sont même pas élus. De plus, les négociations du traité transatlantique se déroulent dans le plus grand secret, ce qui est inacceptable. En outre, même si le parlement peut bloquer les traités, on se rend compte qu'on a déjà réussi à faire passer en douce ce genre d'accords, après qu'ils aient été refusés dans un premier temps, comme cela s'est passé avec le Traité Constitutionnel Européen. Quoiqu'il en soit, le PTB souhaite que ces traités soient soumis au référendum populaire.

Quant aux médias, ils ne parlent pas beaucoup de ce sujet, il me semble. Ils n'en parlent souvent qu'à l'occasion de manifestations ou actions citoyennes. D'où l'intérêt de ces actions. Sur les enjeux, il y a très peu ; c'est peut-être aussi dû à la complexité de la chose, il y a peut-être un travail de simplification à faire pour les journalistes.

Sébastien Franco : La non-transparence a été dénoncée dès le début. Bien sûr, c'est plus facile de négocier sans que tout le monde s'en mêle, mais face à cet argument, on considère que ça concerne suffisamment la vie des gens au quotidien, leur condition de vie et de travail pour qu'ils soient au minimum intégré dans le débat et puissent donner leur avis. Il y a donc eu pas mal de pression de la société civile, et la Commission européenne a dû lâcher du lest. On reste loin d'une totale transparence sur les textes, car même les députés européens n'ont pas accès de manière aisée aux documents. Et c'est ça qui est le plus étonnant : les dirigeants locaux, nationaux n'exigent pas cette transparence. La manière dont ils sont négociés, c'est un point important de dénonciation par les acteurs de la société civile, au-delà même du contenu de ces accords. Et Madame Malmström, la commissaire au commerce, fait pas mal de déclaration pour rassurer tout le monde, mais rien ne vient argumenter ces affirmations.

On est pour le moins étonné du manque d'intérêt des médias pour mettre cette question en débat. Jusqu'à il y a peu de temps, on n'en parlait pas du tout, alors que ces négociations durent depuis 2013, donc 3 ans ! On aurait pu s'attendre à une mise en débat, si c'est le rôle qu'ils veulent jouer dans la société. Ici, ça n'a pas été le cas ! C'est venu à l'ordre du jour quand les organisations de la société civile se sont mobilisées, ont fait des actions, des conférences de presse. Mais là aussi, il a fallu mettre la pression, pour avoir un début de débat sur ces traités. On en parle plus en Allemagne, par exemple, car le mouvement de résistance au TTIP y est fort. Expliquer ce manque d'intérêt, c'est un sujet complexe, mais on peut dire qu'aujourd'hui, on est dans une tendance où, en fonction du contexte médiatique actuel, on va préférer d'autres sujets qui amènent des images, des témoignages, des faits divers, une violence, du sensationnalisme,... Plutôt que des débats pourtant essentiels, mais qui exigent un certain travail d'analyse. Et je crois qu'aujourd'hui, même les journalistes n'ont plus le temps, finalement, de traiter des thèmes complexes. Il ne s'agit donc pas seulement du TTIP, mais d'un vrai débat sur la manière dont les médias fonctionnent : quelle information, comment on la traite, et comment on s'ouvre au débat. Et au-delà, il y a une collusion avec les élites politiques et économiques : les grands patrons de presse sont liés à de grands groupes financiers, parfois très puissants, ce qui influe sur la ligne éditorial. Ça ne veut pas dire que tous les journalistes sont dans cette collusion, loin de là, mais ils doivent répondre à des dynamiques économiques. Les médias sont devenus des grandes entreprises, avec des logiques commerciales qui ne sont pas compatibles avec un traitement objectif de l'ensemble des informations.



Thierry Warmoes : Plus généralement, on peut se rendre compte que le privé n'est pas un service à la population. Qu'on pense simplement, par exemple, au fait qu'il devient si difficile de joindre encore un être humain, quand on s'adresse par téléphone à une compagnie privée – ou à une compagnie en partie étatique, mais gérée comme le privé. Car il ne suffit pas qu'une société soit publique, encore faut-il qu'elle ne soit pas gérée comme une société privée ; et qu'il y ait une participation démocratique).

Les parlements nationaux ont-ils voix au chapitre ?

Les parlements nationaux pourront ils se prononcer sur les traités transatlantiques? C'est le débat qui s'ouvre aujourd'hui.

En effet la Commission jouit des compétences exclusives pour l'Union Européenne sur les questions qui atraient aux accords commerciaux et plus largement sur le fonctionnement du marché unique ou de l'union économique et monétaire, les contrôle des règles de concurrence ou encore la gestion du budget de l'union.

Actuellement, la bataille qui s'engage est donc de définir s'il s'agit d'un accord commercial pur ou si c'est un accord mixte qui concerne d'autres domaines comme la législation sociale, les standards sanitaires, agricoles ou environnementaux par exemple ...domaines qui requièrent la ratification des Etats.

Sébastien Franco : Ici, c'est donc la Commission européenne qui négocie l'accord au nom des 28 pays, ce ne sont donc pas les gouvernements nationaux qui sont aux négociations. Mais la Commission n'est pas égale à la voix de tous les pays, elle a un dynamisme propre. Donc, ici, il y a une responsabilité des Etats d'avoir donné ce mandat. D'ailleurs, comme pour d'autres aspects de la politique européenne, **les gouvernements nationaux se dédouanent assez facilement, et ça leur permet d'une certaine manière de dire : « Ha, mais ce n'est pas nous, c'est l'Europe », et de ne pas rendre des comptes à l'opinion publique.** Il y a donc une volonté de ne pas porter une responsabilité qu'auront ces accords sur le quotidien des citoyens, ce qui est un vrai problème démocratique.

Au jour d'aujourd'hui, on a entendu des déclarations, entre autres de la commissaire au commerce, disant que ces traités transatlantiques sont de la compétence de l'Union européenne et que donc les Etats ne devraient pas se prononcer sur le résultat final des négociations. Et donc là, on voit une volonté claire de la Commission de ne pas permettre aux Etats de s'immiscer, car ils savent que ça risque d'être périlleux dans certaines régions d'Europe. Il y aura une bataille importante, avec des arguments juridiques de part et d'autre, pour définir s'il s'agit d'un accord commercial ou d'un accord mixte. Vu tout le travail qui a été fait par la société civile pour interpellier les élus nationaux, il y a pour certain une prise de conscience, donc on espère avoir renforcé l'idée que ça doit être débattu à plusieurs niveaux.



Paul Lannoye : J'ai perdu mes illusions quant à la vertu du parlement européen. Mais malheureusement, les parlements nationaux ne valent pas mieux, globalement ; certes, multiplier les acteurs est intéressant, car avec un seul pouvoir, on prend plus de risques. Mais ce n'est pas l'essentiel ; l'essentiel, c'est que multiplier les traités de libre-échange, c'est déposséder les instances démocratiques de tout pouvoir. Il faut bien comprendre les choses : par exemple, s'il y a un traité de libre-échange entre la Chine et la Belgique, cela va entraîner que tout ce qui est produit en Chine va pouvoir entrer sans problème en Belgique, et vice versa ; car ces traités gomment les différences, et pas dans le sens d'une harmonisation par le haut, bien au contraire ; ils suppriment ce qu'on appelle pudiquement « barrières non tarifaires au commerce » ; c'est-à-dire en particulier les régulations par lesquelles les Etats peuvent protéger la santé, l'environnement, les droits sociaux, etc.

Philippe De Feyt : C'est une question et un enjeu complexe pour l'Europe. On ne peut pas dire d'un côté que le parlement européen doit avoir plus de pouvoir, et d'un autre côté, tenter de lui retirer ce pouvoir quand ça nous arrange, parce qu'on pense que les parlements nationaux prendront peut-être une décision qui nous convient plus...



Quelles marge de manœuvre pour les élus locaux et les citoyens dans ces négociations ?

Ces traités transatlantiques, discutés dans les hautes sphères du pouvoir politique européens, sont souvent jugé comme trop techniques, trop complexes pour le citoyen.

Et pourtant ces décisions auront inéluctablement des répercussions sur notre quotidien ! Dès lors, que peuvent faire les citoyens et quel relais peuvent apporter les politiques locales, face à ces enjeux ?

Paul Lannoye : Concernant le plan politique, il faut bien voir que ce sont les parlementaires qui décident – en particulier les parlementaires européens (et dans ce cas, ce sera peut-être eux uniquement). C'est donc surtout à eux qu'il s'agit de faire comprendre que, avec ces traités, nous allons droit dans le mur. L'une des démarche les plus importante me semble donc de s'adresser directement à ces gens, sous forme de lettres notamment – et des lettres qui soient chaque fois individuelles, autant que possible, car c'est là qu'elles peuvent avoir un certain poids. Notamment, il est bon que des instances comme des associations prennent position, et expriment en leur nom propre cette position à ces décideurs.

Au sujet des pétitions et les manifestations, cela peut être intéressant, mais à condition de réussir à mobiliser suffisamment de monde ; car sinon, elles peuvent plutôt donner l'impression qu'il y a peu de personnes qui se soucient vraiment du problème, et donc produire le contraire de ce qui est visé. Par exemple, les deux millions de signatures recueillies dans le cadre de l'initiative citoyenne contre le TTIP et le CETA, c'est un bon résultat. Mais deux milles personnes à Bruxelles, contre le TTIP, c'est malheureusement peu... Il est aussi important que les manifestations présentent une certaine originalité.



Au sujet de la manière de s'exprimer sur ces choses, les exemples concrets et interpellants sont très importants. Par exemple, le cas des pesticides particulièrement dangereux autorisés aux USA et qui risquent d'être autorisés en Europe, suite aux traités transatlantiques, c'est quelque chose qui peut parler aux gens.

Thierry Warmoes : Nous avons des élus dans plusieurs instances, mais ça ne change rien à notre vision fondamentale d'après laquelle on ne peut pas attendre de véritable changement à partir des parlements ; cela nous distingue des autres partis. Il y a ici deux choses essentielles : premièrement, le fait que les traités en question ne sont pas une initiative de la population, et ne correspondent pas à ses souhaits. Ils proviennent d'une volonté des grandes entreprises, et ce sont elles qui prennent les grandes décisions.



Ensuite, on parle de la séparation des pouvoirs comme condition de la démocratie, ce qui est juste. Mais comme déjà évoqué au sujet de l'UE, on voit qu'il y a un transfert du législatif vers l'exécutif, qui est maintenant l'auteur de 70% des décisions. Et pour nous, ce n'est que de la pression populaire que peuvent venir les changements, car cela s'est toujours passé ainsi. Le droit de vote, la journée de 8 heures, les congés payés,... toutes ces conquêtes sociales ne l'ont été qu'au bout de larges mobilisations sociales, de manifestations, de grèves, ...; souvent au bout d'un combat qui aura duré des années et au prix de grands sacrifices.

Au sujet des moyens d'action, nous utilisons un peu tout, les manifestations, les actions bien sûr, mais aussi par exemple les pétitions. Le 15 novembre, nous organisons notre seconde Protest Parade sur le thème « Il y en a assez pour tout le monde », car nous voulons proposer des solutions à la crise, des solutions au bénéfice des 99 %.

Par rapport au TTIP, nous nous sommes notamment rendus au conseil communal, suite à l'appel de Tout Autre Chose, lors des discussions autour du positionnement vis-à-vis de ce traité ; et suite à ce que nous avons mis en avant à cette occasion, un mauvais projet de résolution a été retiré. Une nouvelle résolution, plus progressiste a été adoptée ensuite. Malheureusement, le Conseil communal a refusé de déclarer Namur zone hors-TTIP. Aux Parlements wallons et bruxellois, nos députés sont intervenus plusieurs fois contre le TTIP, faisant écho à la mobilisation citoyenne devant les portes du parlement. Au Parlement wallon, nous avons voté en faveur d'une motion de la majorité qui demande la suspension des négociations, même si notre position de fond est d'exiger leur arrêt total.

Sébastien Franco : La marge de manœuvre des élus locaux reste symbolique, avec le mouvement de déclaration de communes, de villes ou même de secteur hors TTIP. C'est une dynamique qui prend de l'ampleur. Par exemple, en France, près de la moitié de la population habite dans des zones hors TTIP. Il y a donc une vraie résistance, avec l'utilisation d'outils de souveraineté populaire et de démocratie locale dont le poids est symbolique, mais il faudra voir dans les mois à venir si ça ne pourrait pas prendre une force juridique. C'est toute façon intéressant du point de vue politique qu'il y ait une résistance et un refus clair. Ces refus pourraient

amener à des actions plus poussées, et à des refus d'application des parties de l'accord qui impactent au niveau local. Mais on espère qu'on ne devra pas en arriver là et que les négociations seront abandonnées avant.

La marge de manœuvre des citoyens est importante, car lorsqu'on s'organise et que l'on commence à agir collec-

tivement, ça donne une force qui jouera dans la négociation. C'est important de se rendre compte qu'ensemble, on peut faire pression et ne pas cesser de renforcer ce mouvement d'opposition. La force de la société civile est dans le nombre, dans le message politique porté et dans les interpellations locales. Il faut être nombreux, dans ce rôle de contre-pouvoir. Et ce qui est aussi intéressant aujourd'hui, c'est la quantité de secteurs différents qui sont impliqués dans cette résistance : défense de consommateur, ONG de développement, l'éducation,... Secteurs qui habituellement ne travaillent pas ensemble mais qui sur ces points-ci s'unissent.



Philippe Defeyt : La question de l'action par rapport à ces traités est celle qui se pose à tout mouvement progressiste, par rapport à l'ensemble de ses objectifs. L'éducation permanente et le militantisme sont en recul, je pense qu'il faut voir cela en face. J'ai un certain espoir quand je vois le succès de certaines formations comme celles de la FOPES³⁹(ce sont des formations académiques, mais le public qu'elles attirent montre qu'il y a tout de même un certain regain d'intérêt). Mais globalement, ce recul est un fait, d'après moi. Il s'agit donc de réagir par une vraie éducation permanente ; c'est-à-dire notamment de se rendre compte qu'il ne faut pas s'adresser à des convaincus, organiser des événements où on reste globalement entre soi. Certes, c'est bien plus difficile et exigeant, on se confronte alors à bien plus d'opposition, mais c'est nécessaire.



Au sujet des pétitions, je dirais que c'est quelque chose de non-engageant, et qui crée facilement une illusion satisfaisante. Mais cela peut avoir son sens si cela s'inscrit dans un ensemble d'autres démarches.

À propos des possibilités d'influence de la part des politiques locaux, il faut bien voir que ce sera au niveau des parlements que les choses se décideront – même s'il n'est pas politiquement correct de constater que le niveau politique local est laissé de côté. Certes, les décisions de communes de se déclarer « zones hors-TTIP » peuvent être intéressantes au niveau symbolique, et interpeller les personnes qui auront à prendre les décisions.

Au sujet de l'influence qu'on peut tenter d'exercer sur les politiques concernés, on peut peut-être aussi contribuer à conscientiser certains mandataires en leur montrant que, si les traités passent, ils auront des difficultés par rapport aux marchés publics notamment.

Un traité amendé serait-il plus acceptable ?

Beaucoup de partisans des traités estiment que les risques qu'ils impliquent pourraient être écartés grâce à quelques modifications. Pour les adversaires, bien souvent, ces possibilités d'amendements sont justement l'un des plus grands dangers, c'est-à-dire des moyens de faire passer des choses qui sont inacceptables dans leurs dimensions globales et fondamentales. On parle notamment beaucoup de la possibilité de revoir voir supprimer la fameuse clause ISDS⁴⁰, ainsi que de la fameuse «exception culturelle».

Paul Lannoye : Ces traités sont tout simplement inamendables. Un parlement qui vote ces traités vote sa propre mise hors-jeu ; les traités transatlantiques ne consistent qu'à mettre une couche de plus par rapport à ce que fait l'OMC, qui est déjà une catastrophe. Il s'agit donc de revoir la logique centrale du système ; mais au lieu de cela, avec le TTIP et le CETA, on continue de plus belle dans cette logique, on intensifie les choses ; c'est de la fuite en avant.

Philippe Defeyt : Au sujet des exceptions par exemple, ce centrage sur l'exception culturelle est un résultat de l'impérialisme culturel français, et de l'ethnocentrisme qu'on trouve en France et en partie dans le monde francophone (notons qu'on n'y parle souvent que le français, ce qui induit facilement une culture centrée sur elle-même). Cette vision de l'exception culturelle manque fortement de globalité dans l'approche ; et je suis en effet tout à fait d'accord avec cette réflexion de M. de Munck, selon laquelle il faudrait tout autant établir une exception sociale, une exception écologique, une exception sanitaire,... en quoi ces domaines seraient-ils moins fondamentaux que la culture ? De plus, j'aurais même tendance à dire que la culture est souvent ce qui est le moins menacé, en ce qui nous concerne. Notamment, justement, du fait des barrières naturelles qui découlent en particulier de la langue ; certes, les séries américaines sont traduites, mais elles sont déjà là, ce n'est pas le TTIP qui va nous les amener. Ce n'est pas non plus car le TTIP ne passe pas – pour le cas où il ne passait pas – que la RTBF va devenir un exemple en matière culturelle... Plus généralement, j'insiste encore une fois là-dessus : ce n'est pas parce que le TTIP est une saleté qu'il faut mettre trop le focus dessus, ou du moins pas de sorte à ce que ça nous fasse oublier ce qu'il s'agit d'un combat plus large.

Thierry Warmoes : Le cœur de ces traités, c'est la libéralisation sans frein. Ils ne sont pas amendables, car ils ne peuvent produire qu'un nivellement par le bas au niveau des normes. Chez certains, il y a une tendance à se focaliser sur l'ISDS ; mais il n'y a pas du tout que l'ISDS, et ce qu'on craint, c'est justement que si ce dernier est retiré, le reste soit accepté.

Sébastien Franco : Non, il n'y a pas d'amendement possible. Nous demandons l'abandon de ces négociations. D'accord, on pourrait dire : on sort la santé, on sort l'éducation ; c'est bien pour ces secteurs là, mais après, que fait-on fait de l'agriculture et des autres secteurs ? On n'est pas pour un sacrifice de certains secteurs pour en sortir d'autres. Dans c'est accords là, c'est un vrai projet de société qui est inscrit. Dans l'ADN même de ces accords, il y a des visions néolibérales de société que nous refusons. Et nous espérons que tout à chacun ne jouera pas la question corporatiste. Il se peut que certain secteur se satisfasse de la sortie de leur matière du TTIP mais c'est un mauvais calcul, car ils seront touchés indirectement.



2ème édition du salon des Médias Alternatifs et des Alternatives Médiatiques

Réunir dans un même espace-temps tous les acteurs qui gravitent autour des médias alternatifs, favoriser les synergies, permettre le dialogue, questionner la diversité, repenser la citoyenneté : tels sont les objectifs de ce salon.

Le public aura l'opportunité de rencontrer des exposants – représentants de médias, associations d'éducation aux médias, école de journalisme, ou encore institutions de référence comme l'AJP ou le CSA – et de profiter d'autant d'animations pour découvrir, appréhender et nourrir un nouvel horizon médiatique. Loin de rester passifs, les visiteurs seront invités à s'exprimer dans les différents espaces, et à construire une réflexion commune.

Cette deuxième édition du salon se déroulera le 13 novembre 2015, de 10 heures à 20 heures, au Cap Nord à Namur (Boulevard du Nord 8). La journée se développe autour de deux axes : d'une part, le salon proprement dit, avec une trentaine d'exposants ; d'autre part, des animations, des projections, un espace interactif, des espaces de réflexion, etc.

Le renouveau des médias ne peut se construire dans le mimétisme et l'uniformité, mais bien dans une créativité joyeuse, libérée de toute subordination, et une pratique responsable, attentive et anticipative.

Carrefour des Cultures et ses partenaires vous invitent à donner plus de son et de sens à cette initiative, et à assurer la diffusion la plus large pour cet événement.

Infos pratiques

MAAM 2015

Vendredi 13 novembre 2015 de 10h à 20h.

8 Boulevard du Nord à 5000 Namur

Entrée libre.

médias alternatifs
alternatives médiatiques
exposants | animations | débat | projections | espace interactif



PROGRAMME

10h00 - Ouverture du salon des MAAM et de ses différents espaces au grand public

De 10h15 à 17h - Animations - OUFtivi (RTBF) - Public scolaire

Média-Animation - La Tribune des Clichés

ACMJ - Public scolaire

En continu - Projection de projets médiatiques alternatifs et de productions originales, expos photos, journal interactif,...

18h - Fermeture du salon et ouverture du débat sur la thématique des exclusions et du discours médiatiques

20h - Clôture de la journée

Contacts

François Lambot

francois.lambot@carrefourdescultures.org

Coraline Dubois

coraline.dubois@carrefourdescultures.org

médias alternatifs
alternatives médiatiques
exposants | animations | débat | projections | espace interactif

Quand la majorité s'exprime – défense et nuances.

Entretien
avec Luc Gennart



Ingénieur civil et polytechnicien de formation, il est élu du parti MR à Namur. Échevin, il est notamment responsable des affaires économiques et commerciales (ainsi que des voiries et cours d'eau). Il a été colonel aviateur durant 33 ans, ainsi que commandant de la base aérienne de Florennes.

Il faut agir pour éviter de se laisser dominer par les grands groupes; il faut rentrer dans les dossiers, les étudier en profondeur. Je suis pour la liberté du marché, mais avec un contrôle très réel de l'Etat.

En tant qu' élu local, comment expliciteriez-vous aux namurois les enjeux des traités transatlantiques ? Et pensez-vous que le citoyen namurois puisse penser, cultiver et agir en matière des traités internationaux en général, et notamment des traités transatlantiques ?

Luc Gennart : L'enjeu central est la nécessité de se mettre d'accord sur des normes, et de cette manière de pouvoir développer des règles communes. Cela concerne mille choses, entre autres des éléments aussi simples et concrets que le fait de pouvoir utiliser le même type de prises au Royaume-Uni, en Belgique ou en France. Cela permettrait de faciliter la vie de toutes les entreprises qui souhaitent pouvoir vendre leurs produits dans des pays où les normes sont actuellement différentes ; car les certifications ou mises aux normes sont bien souvent coûteuses et compliquées. Si on s'était mis plus tôt d'accord sur des normes communes, on n'aurait pas non plus, par exemple, des pays où on roule à droite et d'autres où on roule à gauche.

Si des Etats ont des normes problématiques – par exemple lorsqu'elles autorisent la production de poulets chlorés –, c'est à nous de ne pas adopter ces normes-là. Et dans ce cas, de tels traités ouvrent des opportunités, car ils peuvent permettre

d'imposer des normes valables qui visent un nivellement par le haut. Il s'agit donc de faire effort pour que les exigences les plus élevées soient imposées, et pour refuser un nivellement par le bas.

Le grand danger, si l'Europe se retire de l'élaboration de tels traités, c'est que les autres grandes puissances, comme la Chine et les USA, se détournent de l'UE, et élaborent entre elles des normes communes, sans que l'Europe puisse faire valoir sa volonté d'être plus exigeantes sur les plans sanitaires, sociaux, etc. n'oublions pas que douze pays riverains du Pacifique ont décidé, lundi 5 octobre 2015, la création de la plus grande zone de libre-échange au monde.

Il s'agit donc de choses bien concrètes, et le citoyen peut les comprendre et se faire son opinion à leur sujet.

Mais les puissants lobbys des grandes entreprises se soucient avant tout du profit, non de la santé ou du social, et on sait quels sont leurs moyens (notamment financiers) pour exercer une influence sur les instances qui négocient les traités en question. Pensons notamment aux industries pharmaceutiques, agro-alimentaires, etc.

Luc Gennart : Oui, on a encore vu, avec Volkswagen, que les grandes entreprises peuvent être sous l'influence de bandits. Mais il y a aussi des gens corrects, dans ces sphères. Et je pense que nous nous dirigeons plutôt vers le nivellement par le haut. D'autres sociétés jouent le jeu et respectent les normes. Dans un système de marché libre, celui qui triche et fausse le marché finit toujours par recevoir un coup de bâton. Et il est illusoire de croire que de petites sociétés de fabrication d'automobiles auront les moyens suffisants pour développer des moteurs compétitifs financièrement et technologiquement, etc.

Concernant l'industrie pharmaceutique, si l'on considère par exemple Glaxo Smith Kline, on ne peut pas non plus les accuser de ruiner l'économie belge ; certes, ils font pression sur les coûts, mais ils favorisent aussi la recherche et le développement. Et s'ils ne produisaient des vaccins que pour la Wallonie, ils n'auraient pas de quoi développer grand-chose.

En ce qui concerne l'agro-alimentaire, il y a en effet de grands dangers, c'est certain ; des sociétés comme Monsanto jouent un rôle que nous ne pouvons accepter ; mais c'est pour ça que nous disposons de législations pour leur imposer des normes ; certes, il est un fait que leur ingénierie progresse très rapidement, et que le pouvoir législatif a du mal à les suivre.



Au sujet de ces possibilités de limitation par des normes, les traités transatlantiques prévoient notamment le fameux mécanisme de l'ISDS, grâce auquel les grandes entreprises pourraient réclamer aux Etats des montants très élevés, en dédommagement de décisions qui leur déplairaient. Et dans ces juridictions, on trouverait en particulier des avocats d'affaires.

Luc Gennart : C'est vrai qu'aux USA, il y a des bureaux d'avocats très entraînés à défendre toute sorte de choses, y compris des causes dont la légitimité est contestable ; et il est vrai que des accords normatifs communs leur faciliteront la vie. Mais je ne pense pas que nos tribunaux seront mis hors-jeu.

Mais à ma connaissance, les normes des traités seront au-dessus des constitutions des pays signataires. Cela n'implique-t-il pas une puissance décisive des sortes de tribunaux privés que le mécanisme de l'ISDS mettrait sur pied ?

Luc Gennart : Les normes des traités ne prévaudront sur celles des pays que lorsqu'elles auront été acceptées par les pays qui négocient. Une série de normes, déjà, n'ont pas été acceptées (par exemple, celle relatives au bœuf aux hormones, etc.) Les pays ne pourront donc pas être attaqués sur base de normes qui autoriseraient de telles choses. Certes, au sujet du rapport exact de ces traités avec les constitutions des pays signataires, il serait intéressant de consulter par exemple un député européen.

Certes, mais il y a aussi le Comité de Coopération Réglementaire, qui va continuer à modifier les normes existantes, au-delà de la ratification éventuelle des traités – sans oublier ce qu'on a dit tout à l'heure sur l'influence des lobbys sur ce genre d'instance.

Luc Gennart : En effet, les processus se poursuivront au-delà de la finalisation du traité. N'oublions toutefois pas que des normes non-harmonisées créent également de nombreux problèmes, comme je l'ai déjà expliqué. Par exemple, dans le domaine des polluants autorisés ou non dans les carburants, certains de ces polluants sont interdits aux USA et autorisés en Europe, tandis que d'autres sont interdits en Europe et autorisés aux USA. Pourquoi ne pas décider que ces polluants soient interdits des deux côtés et par cette mesure, créer un nivellement par le haut? L'harmonisation des normes peut permettre cela. Il s'agit d'imposer les normes les meilleures ; exigeons-le ! Ce n'est pas les pays du Sud, fragilisés, qui vont pouvoir le faire. **Ce qu'il faut, c'est que les décideurs connaissent bien leur sujet, qu'ils comprennent pourquoi tel acteur veut tenter d'imposer telle norme** ; si cette condition est présente, les négociateurs ne se laisseront pas influencer par les lobbyistes.

Mais les négociateurs ne sont-ils pas des gens très réceptifs aux influences venant du monde des grandes entreprises ? On sait que toute une série d'entre eux présentent des conflits d'intérêts, du fait de leurs liens avec ces entreprises (cela s'est déjà manifesté dans le domaine des OGM, des perturbateurs endocriniens, il y a aussi la problématique du gaz de schiste⁴¹, etc.)

Luc Gennart : A propos des OGM, il faut exiger que ceux qui sont dangereux soient interdits, et pour qu'aucun d'entre eux ne soit autorisé avant que des recherches aussi poussées que nécessaire aient montré qu'ils ne peuvent nuire à la santé. Au sujet de l'exploitation du gaz de schiste, il faut se méfier de ce qu'on en dit. Elle a lieu à 5000 mètres sous terre, ce qui ne peut toucher les nappes phréatiques. Méfions-nous aussi des images où l'on voit du gaz de schiste dans l'eau de distribution ; il peut également s'agir de trucages. Et n'oublions pas que l'énergie est une nécessité vitale ; il faut bien sûr développer autant que possible les énergies alternatives, mais aussi reconnaître qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas assez loin dans leur développement pour pouvoir se passer des combustibles fossiles, qui restent actuellement les meilleures sources énergétiques, malgré leurs défauts. On critique beaucoup le gaz de schiste, mais pas les éoliennes, qui ont pourtant une série d'impacts néfastes (destructions de nombreux oiseaux, de grandes surfaces de terres agricoles, infra-sons nocifs pour l'être humain, nécessité de faire appel à des centrales thermiques pendant les 80% du temps où il n'y a pas de vent, etc.)

Des enjeux qui resteront d'actualité

Les logiques du TTIP et du CETA sont celles de ce qu'on nomme aujourd'hui le libre-échange. Une série d'autres traités du même type sont en préparation³⁵ (l'un d'eux est justement en passe d'être finalisé, le partenariat transpacifique³⁶). Quelles que soient les destinées du TTIP et du CETA, tout effort pour s'informer et pour informer sur ces enjeux a donc du sens. Il s'agit aussi en particulier de la construction européenne, de la question de savoir ce que visent vraiment ceux qui ont le plus de pouvoir dans cette construction (et notamment de savoir s'ils ont le moindre souci de la réalisation d'une vraie démocratie) ; idem quant aux autres institutions internationales, notamment financières. Tenter de comprendre et de faire comprendre les traités dont il s'agit ici est donc une démarche dont le sens dépasse très, très largement la conjoncture.

Sans vouloir insister sur le point des liens entre entreprises et institutions étatiques européennes notamment, il y a aussi l'exemple très interpellant du directeur du centre de recherche qui a produit l'étude sur laquelle la Commission Européenne dit se fonder en tout premier lieu : le CEPR. Cet homme, Guillermo de la Dehesa (son CV est sur le Web), travaille notamment pour la banque Goldman Sachs, ainsi que pour le groupe pharmaceutique Eli Lilly, connu pour ses stratégies antisociales.

Luc Gennart : En tout cas, cette personne a été honnête de mettre sur Internet un CV aussi complet. Par ailleurs, il est aussi intéressant que des gens ayant ce curriculum vitae puissent participer à des analyses sur des enjeux comme ceux dont il s'agit ici ; c'est-à-dire des personnes qui connaissent de l'intérieur le monde des grandes entreprises, l'économie internationale,... (On pourrait comparer cela au fait que des Etats qui veulent se protéger des hackers recourent justement aux services d'anciens hackers).

Les sommités académiques ne sont pas toujours au fait des réalités dans tous leurs aspects concrets et actuels ; de plus, la neutralité et l'objectivité pure sont un leurre ; personne n'est vraiment neutre, du fait de son parcours, de sa formation, de son expérience, de son milieu social,...

Au moment où l'on scande la démocratie participative et de proximité, on développe à côté l'option transnationale; quelles interactions entre le local et l'international dans le processus transatlantique ? (Il s'agit aussi de l'enjeu de la relocalisation).



Luc Gennart : Au sujet de la relocalisation, il faut aussi prendre en compte les coûts : le transport maritime est très avantageux, et consomme particulièrement peu d'énergie. La distance compte bien sûr aussi, mais bien moins par bateau que par camion. Le circuit court a bien sûr une série d'avantages, mais nous aimons aussi les bananes, par exemple... Et il y a aussi la dimension de la qualité : par exemple, les tomates espagnoles sont de meilleure qualité que la plupart de celles cultivées en Flandre ; pour les pommes, par contre, les produits belges sont très bons. Il s'agit donc de prendre en compte différents critères. Et un élargissement des possibilités d'exportation serait intéressant pour beaucoup de nos entreprises.

Globalement, je dirais qu'il faudrait un équilibre entre local et international ; et je pense que les petites comme les grandes entreprises ont leur place, dans cette logique.

Concernant les décisions, celles-ci seront prises au niveau parlementaire ; on ne va pas commencer à faire des frontières entre communes car certaines se seront déclarées zones hors-TTIP. C'est pourquoi le MR namurois s'est positionné clairement en votant contre cette proposition de déclaration au Conseil communal.

Certes, l'Etat doit placer des limites, mais on sait à quel point de très puissants Etats sont intimement liés à des multinationales (par exemple, avec le complexe militaro-industriel en France ou aux USA, avec de grandes compagnies pétrolières, agro-alimentaires, etc.)

Luc Gennart : C'est vrai ; si on prend l'exemple de la France et de Dassault, on voit que cette société, au lieu d'accepter le jeu de la concurrence, a mené une stratégie visant à atteindre un monopole, et à se centrer sur la collaboration avec l'Etat français (avec pour conséquence, par exemple qu'elle n'a en rien contribué au développement d'un armement européen collectif). On peut faire des critiques du même type vis-à-vis de grandes compagnies comme Microsoft, etc. Et c'est vrai qu'il est difficile de contrer de tels acteurs.

Je pense cependant que, concernant des traités comme le TTIP, on a tendance à se focaliser sur des dérives potentielles, à gonfler leurs nuisances et à faire abstraction de leurs avantages pour les consommateurs.



Au sujet des petites et moyennes entreprises, justement, l'UCM a pris position contre le TTIP, car cette fédération estime que le traité ne sera pas profitable aux PME.

Luc Gennart : Cela dépend des entreprises – par exemple, une entreprise de construction locale n'a évidemment aucun intérêt à pouvoir commercer avec les USA. Mais par exemple, pour des sociétés qui produisent des pièces pour des voitures, cette possibilité est tout à fait intéressante.

Pour en revenir aux dangers liés aux grandes entreprises, globalement, je ne pense pas que nous sommes dans un monde où les entreprises puissent passer au-dessus des Etats. Il faut agir pour éviter de se laisser dominer par les grands groupes ; il faut rentrer dans les dossiers, les étudier en profondeur. Je suis pour la liberté du marché, mais avec un contrôle très réel de l'Etat, à travers les normes. Le libéralisme n'est pas le banditisme, et la liberté n'est possible que quand il y a des limites. Concernant par exemple les droits sociaux, il s'agit de les harmoniser dans un bon sens, et il est clair qu'il n'est pas normal que les travailleurs belges soient mis en concurrence avec ceux de pays comme la Pologne, où la sécurité sociale est insuffisante. Mais l'ouverture des marchés reste une bonne chose au niveau des principes.

Mais on a pu voir ce qui s'est produit dans le cadre d'autres traités du même type, comme celui qui a institué le CIRDI, organisation qui a déjà permis à des multinationales de réclamer à de petits Etats le paiement de sommes extrêmement lourdes.

Luc Gennart : Il faudrait voir dans les détails comment les choses ont évolué vers ces dérives. Et il faut aussi se rendre compte qu'il existe souvent un conservatisme d'isolement, qui n'est pas bon. Trop protéger les marchés locaux a souvent des effets pervers.

Délocalisation réaffirmée

Tandis que l'économie devrait être relocalisée, si du moins on veut éviter, entre autres, les transports de marchandises sur très longues distances, surconsommateurs de carburants, ces traités vont manifestement dans la direction opposée ; en effet, ils entraîneraient forcément une baisse du commerce entre pays européens, au profit de davantage de commerce avec les USA (distants de 6000 kilomètres environ)³³. Dans ce sens, leurs règles nuiraient manifestement à l'ensemble des initiatives qui cherchent à redévelopper les tissus socio-économiques locaux.³⁴

Notons au passage que, contrairement à ce que certains disent, on peut souhaiter la relocalisation de l'économie sans n'être aucunement fermés aux échanges internationaux entre peuples et cultures. Le fameux économiste John Keynes disait déjà : « Les idées, les connaissances, l'art, l'hospitalité, les voyages, voilà ce qui, par nature, devrait être international. Mais de grâce, que les biens soient fabriqués maison chaque fois que cela sera raisonnable et pratique (...) »

On parle beaucoup du conflit en Ukraine, et on présente bien souvent la Russie comme une menace pour l'Europe, mais en parlant bien peu des responsabilités de l'OTAN. Et pendant ce temps, tandis qu'on attire l'attention sur les conflits et risques de conflits à l'est, on progresse, à l'ouest, vers la finalisation des traités transatlantiques. Avez-vous une opinion sur ces faits (Notamment en tant que militaire) ?

Luc Gennart : Concernant les événements en Ukraine, comme d'ailleurs en Syrie, il s'agit d'un retour vers une forme atténuée de guerre froide. Au sujet de la Russie, je dirais que cette dernière présente des aspects dictatoriaux – il n'y a guère de liberté d'expression, dans ce pays. Quant à l'OTAN, on ne peut pas dire que cette organisation ne fonctionne pas démocratiquement. Je dirais toutefois qu'il faudrait œuvrer pour davantage d'équilibre entre les tendances à la lenteur des européens et celles à trop de rapidité et d'activisme des USA.

Que pensez-vous du traitement du sujet par les médias ?

Luc Gennart : Le TTIP est un sujet complexe, et je pense que les médias ont tendance à le traiter de façon assez superficielle, et à mettre en exergue le moindre point négatif, dès qu'il y en a un. On occulte alors les choses positives qui pourraient aussi résulter de ce traité. Certes, il comporte des dangers ; mais derrière chaque article du traité, il y a autant d'opportunités que de risques.

Pour en revenir, justement, aux dangers et au point que beaucoup considèrent comme très négatif du Comité de Coopération Réglementaire : celui-ci pourra bloquer les projets de lois menaçant selon lui les échanges marchands. Or, d'après mes informations, il est prévu que les analyses de ce comité ne porteront que sur les retombées sur le commerce des lois concernées, et non sur leurs conséquences sanitaires, sociales, etc. Qu'en pensez-vous ?

Luc Gennart : Eh bien, j'espère que les choses ne prendront pas cette forme et je suis persuadé que l'Europe posera des limites pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Mais jusqu'ici, le projet de ce comité fait intégralement du TTIP en cours de négociation. Quant au CETA – qui est quant à lui tout à fait finalisé – il prévoit lui aussi la mise sur pied d'une telle instance...

Il faudrait alors que ces comités de coopération réglementaire soient complétés par d'autres instances encore, intégrant également les autres dimensions dont vous avez parlé (santé, social, environnement,...) Il faut faire pression pour qu'une telle instance soit créée...

L'influence des lobbies

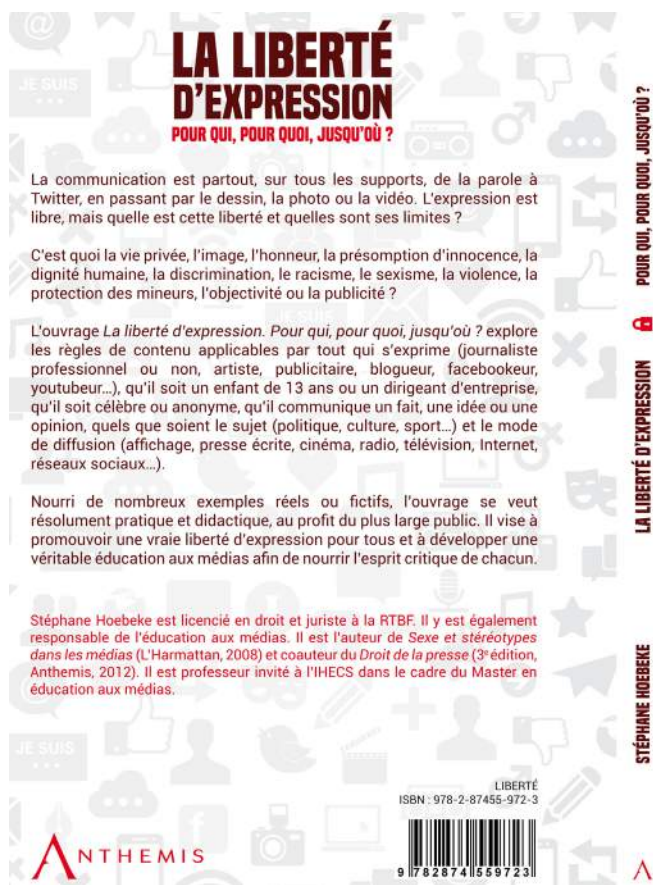
Quelques informations supplémentaires sur le lobbyisme, ainsi que sur les liens entre « experts » et représentants des grandes entreprises, ces phénomènes aux très lourdes implications, notamment en ce qui concerne des traités comme le TTIP et le CETA.

Un exemple très parlant : en 2010, l'eurodéputé José Bové, après un grand travail de recherche, a pu montrer les liens entre Diana Banati, alors présidente de l'AESA (Agence Européenne de Sécurité Alimentaire – EFSA en anglais) et le plus gros lobby de l'industrie agro-alimentaire, l'ILSI (où l'on trouve notamment la multinationale Monsanto) ; en effet, à la même époque, Banati était également membre du conseil d'administration de l'ILSI²⁵; suite à cette mise en évidence, elle fut contrainte à la démission²⁶. Durant sa présidence, tous les OGM soumis à l'agence avaient été validés. En outre, José Bové a également fait apparaître que plus de la moitié des experts de l'AESA présentent eux aussi des liens plus ou moins étroits avec l'industrie²⁷.

Autre exemple : le domaine de l'énergie, où les lobbies obtiennent également de nombreux résultats, et contrent bien souvent avec succès les tentatives étatiques qui leur déplaisent en matière de développement d'énergies renouvelables, de lutte contre le réchauffement climatique, d'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste, etc.²⁸ Comme on peut le lire dans le Monde : « les lobbies de l'énergie (...) pensent que les Européens se soucient trop des énergies renouvelables et du changement climatique, et qu'ils devraient être plus ouverts, comme les Américains.²⁹»



Stéphane Hoebeke, responsable de l'éducation aux médias à la RTBF, collabore avec Carrefour des Cultures dans le cadre du projet Médias-Diversité-Citoyenneté, et a également déjà écrit dans PluriCité. Il vient de publier un livre dont les réflexions sont au cœur de l'actualité et au centre des débats de société. Nous vous encourageons à découvrir cet ouvrage et à lui offrir une diffusion plus large.



Un retour actif et une résistance adaptée à l'ampleur de la problématique

Entretien
avec Jean-Claude Garot



Rédacteur en chef du journal « Pour », hebdomadaire de gauche ancré au soutien des luttes sociales et citoyennes édité durant les années 70. Après une quarantaine d'années dans l'univers de l'édition nature et sport, il s'investit à nouveau personnellement dans plusieurs associations porteuses d'idées humanistes. Dans l'un d'eux, groupe local du Collectif Roosevelt, il découvre l'existence des traités transatlantiques. Au vu du manque d'informations vers les citoyens à ce sujet, il décide d'agir dans ce sens. En 2015, il réédite donc un numéro spécial d'intervention du POUR afin de contribuer à conscientiser l'opinion publique.

Pourquoi nos hommes politiques acceptent-ils d'être les jouets de cette mécanique financière extraordinaire ?

Pouvez-vous vous exprimer sur l'évolution des institutions à travers l'analyse de l'évolution du libre-échange avec comme ligne de mire les traités transatlantiques?

En guise de prémisse, je voudrais poser cette question. Est-ce qu'on fait de l'économie au profit de l'homme, de l'épanouissement d'une société ? Ou fait-on de l'économie pour le profit ? Est-ce qu'on ne calculerait pas en Degré de Bonheur plutôt qu'en Produit Intérieur Brut. Ceux qui préfèrent le profit à l'homme, au sens commun, ne sont peut-être pas majoritaires en nombre mais sont beaucoup plus puissants. Et ils exercent leur puissance.

L'exercice de la puissance, elle a eu lieu dans toute l'histoire de l'humanité. Historiquement, les mécanismes de ce type étaient vulgaires au début, violents, avec une visibilité relativement grande (Seigneurs et serfs, conquêtes et guerres de territoires stratégiques).

Mais aujourd'hui, on peut conquérir un pays, un espace sans un coup de fusil, on peut mettre une économie par terre sans faire couler de sang (directement du moins). Dans une guerre, il y a des prises de conscience, de la résistance : « Plus jamais ça ! » et on va reconstruire un modèle social nouveau. Après la guerre, nous avons acquis le droit au chômage, le droit aux congés payés,... et durant 30 ans (les Trente Glorieuses) une reconstruction de l'économie européenne.

Cette reconstruction avec l'aide des américains, s'est faite dans une volonté de ne pas mécontenter le travailleur au risque qu'il aille voir du côté de la Russie le modèle en place et que celui-ci trouve écho en Europe.

Et donc il y a eu une volonté de trouver des compromis qui ont amené ces évolutions socio-économiques. Cela a fonctionné jusqu'à l'effondrement du modèle économique et social scandaleux amené par Staline. Au lendemain de l'effondrement du mur de Berlin, cette pression, ce danger de contamination des forces progressistes européennes a disparu. De plus, avec le retour de la paix et d'une économie florissante, il n'y a plus de résistance et donc les rapports de force se corsent. Mécanisme très lent et insidieux au départ mais l'appétit vient en mangeant et les grandes entreprises sont devenues gourmandes. Il y a eu suite à ça une causalité entre une courbe ascendante des revendications économiques et sociales proportionnelles à une augmentation de la concentration capitaliste.

La concentration capitaliste s'est renforcée et ce dans tous les domaines : cultures, agroalimentaire, santé, médias, banques, sidérurgie, énergie, etc. C'est toujours un rapport de force, plus la concentration capitaliste est grande, plus leur puissance est grande et plus leurs exigences sont grandes. Et ces trente dernières années spécialement, il y a eu, méthodiquement, une concentration capitaliste et on en arrive à des groupes qui secrètent par jour des milliards !

Un second phénomène va se coupler à ce premier, l'évolution des technologies. Et on a donc une capacité de résoudre un certain nombre de problèmes à une vitesse beaucoup plus rapide. Avant, pour suivre les cotations boursières, on attendait deux jours que l'information soit envoyée par télex aux journaux qui vont les mettre sous

Un sujet à laisser aux « experts », et un danger modéré ?

Beaucoup ont tendance à penser qu'il est trop difficile de se faire un avis sur ces traités, puisque, comme on entend parfois, « on dit tout et son contraire, sur le TTIP et le CETA ». Or, comme cela ressort des sources de la synthèse en début de dossier (« les traités en bref »), l'ensemble des informations qui montrent les très grands dangers de ces traités se trouvent dans les grands médias.

Pourquoi, dès lors, l'engagement citoyen n'est pas plus important, autour de ces enjeux ? Une première raison importante est sans doute le fait qu'une grande partie des citoyens ne suit que peu l'actualité. Ensuite, on peut aussi noter que la plupart des grands médias, tout en donnant les informations essentielles sur ce thème, le font d'une manière soit assez « molle »³⁰, soit en insistant sur le fait que ce sujet est très controversé, autant défendu que critiqué, etc. Ainsi, le lecteur fatigué ou pressé peut facilement en déduire que ces informations ne méritent pas tant son attention ou que le problème est trop complexe pour pouvoir y voir clair.

Notons néanmoins qu'on trouve aussi, même dans des médias « classiques », des articles manifestant de vraies prises de position (par exemple, dans la Libre Belgique, de nombreux articles d'opinion sur ces traités sont radicalement critiques sur ce sujet ; ces articles constituent certes des contributions extérieures à la rédaction interne de ce journal, mais cela n'est tout de même pas sans signification).

presse puis portée dans les kiosques. Ensuite on passera par la radio car il y a une volonté que la spéculation boursière devienne un objet d'éducation populaire. Avec la radio, il ne faudra plus que quelques heures pour transmettre l'information.

Les ordinateurs sont apparus et ont permis de croiser les informations de toutes les bourses qui ont lieu au quatre coin du monde, 24h sur 24 ! Et d'analyser l'évolution des cours, des valeurs etc. Si vous vouliez spéculer, avant on achetait un produit, on le transportait et on le revendait. Maintenant, on achète et on revend sans même avoir vu, touché. Et plus vite j'achète et je revends, plus je peux répéter l'opération et plus je gagne. Et puis pourquoi ne pas vendre des produits qui n'existent pas, on en est arrivé à une telle aberration aujourd'hui, au nom de la course au profit. Et on a proposé aux petits épargnants, là dans votre agence bancaire de proximité, des produits d'épargne qui sont en fait des actions fictives ! C'est ce qui s'est passé en 2008. Et ce sont les Etats qui ont payé, car s'ils ne renflouaient pas les banques, les gens auraient été lésés et il y aurait eu une véritable insurrection. Et quand on fait le procès de ces entreprises, c'est seulement contre la société (responsabilité limitée des entreprises) et non contre ses décideurs, qui risque seulement de se voir imposer une amende... ridicule au vue de son capital.



Si ça ce n'est pas exercer sa puissance ! Et on observe donc que l'être humain a un poids de plus en plus petit dans la décision, dans le rôle et dans le contrôle démocratique. Moins il aura de connaissance, moins il participera à la décision, moins il élaborera le type de société qu'il veut avoir pour lui et ses enfants. Donc, ce qui se passe avec les traités transatlantiques est une évolution normale d'un système qu'on a mis en place et accepté.

Selon vous, comment les démocraties se voient-elles mises en danger par les traités transatlantiques ?

La démocratie, ce n'est pas seulement le fait que les gens soient informés mais c'est aussi qu'ils aient accès à des structures qui leur permettent d'exprimer clairement et fermement leurs antagonismes. Et c'est à l'Etat de garantir que tout le monde ait le droit de s'exprimer librement. **Mais ici, l'Etat lui-même ne respecte pas la démocratie! C'est ça la première aberration dans cette histoire.** L'Etat devrait être exemplaire en matière de démocratie ! A partir du moment où il cache à la population qu'il a signé un document qui mandate la Commission Européenne de négocier avec les Etats-Unis un traité, c'est malsain. Ils auraient simplement dû dire: « Voilà, c'est notre droit, nous avons été élus pour cela, nous vous informons de cela. Et ce mandat nous allons vous l'expliquer ». Ici, on confère un pouvoir à des gens non élus, non représentatifs du peuple, non contrôlable, un pouvoir d'empêcher que l'on délibère démocratiquement dans un pays. C'est une entrave coercitive grave. Ce traité, s'il passe, fera force de loi supérieure et donc on confie une partie de notre système législatif et judiciaire à des technocrates privés. Mais même **la seule idée de dire: « je vous confie un mandat de travail pour voir s'il y a moyen de se passer de nos tribunaux » pour les avantages des grandes entreprises et uniquement pour elles, cette seule idée est aberrante.**



Prenons **nos entreprises** ; elles ne bénéficieront pas de ces traités. Parce que si vous faites une photographie de l'Europe aujourd'hui vous pouvez constater que **99,7% des entreprises sont des PME** et donc emploient, selon la réglementation européenne, moins de 250 personnes. Si vous prenez la Wallonie, selon les normes de l'UCM une PME c'est 50 travailleurs. Cela représente 97% des entreprises belges et on voit que seulement 8,6% d'entre elles ont un revenu d'exportation conséquent; et encore, elles exportent majoritairement dans les pays limitrophes ou du moins au sein de l'Europe. Et avec ces traités transatlantiques, l'objectif de la Commission européenne est de favoriser les 0,3%, les grandes entreprises ou les multinationales au déficit des 99,7% restant. **Elles ne pourront qu'y perdre**, il est clair que ce ne sont pas les PME qui ont de quoi se payer trente mille lobbyistes à Bruxelles ou des cabinets d'affaires pour aller négocier des contrats contre des États ou des grandes entreprises.



Prenons la **santé publique**. Il y a pour moi ici une **contradiction irrésolvable pour que les deux parties, Etat en entreprises**, tire profit de ce type de traité. **Si la mission de l'Etat c'est d'avoir une santé publique la meilleure possible à moindre coût, pour tous**, tout le monde a droit à la santé, c'est un principe. Et pour que ce principe soit appliqué, l'Etat doit intervenir financièrement pour des installations médicales et pour le remboursement de médicaments. Et des structures sont mises en place pour gérer cela, les mutualités. De l'autre côté, vous avez des entrepreneurs de l'industrie pharmaceutique. Eux, leurs objectifs, c'est de fabriquer des médicaments, de qualité (en effet en Belgique il y a un contrôle préalable à la mise en vente afin de ne pas impacter négativement sur la santé publique et de ne pas engendrer de coûts supplémentaires à l'Etat), pour les vendre avec une marge de profit la plus grande possible. Ces grandes entreprises ont des cotations boursières et vous pouvez lire, dans Fortune 500, revue américaine spécialisée, que l'industrie pharmaceutique est la plus profitable au monde avec un taux de profit par actionnaire autour de 25% avec un profit net sur chiffre d'affaire de 17,6%! Et donc ces entreprises visent le profit et non pas la santé du plus grand nombre et surtout pas des plus pauvres. Même en Europe, je ne parle même pas de l'Afrique ou de l'Asie ! Savez-vous que les prix des médicaments ne sont pas fixés en fonction du coût de fabrication mais en fonction du prix maximum vendable en fonction du niveau de vie de la population du pays. Par conséquent, un même médicament sera vendu à des prix différents à la Belgique, la Roumanie ou l'Angleterre ! C'est bien la preuve que le profit est leur seule préoccupation. Alors comment voulez-vous augmenter le profit de l'un sans que ça pèse sur les caisses de remboursement de l'autre ! Il y a une contradiction évidente entre les droits de l'homme et les droits du profit.



Conférence
Raoul Marc Jennar
 JEUDI 22 octobre
 à
 Mundo N
 Rue Nanon 98, 5000 Namur
 (derrière le lycée)



**Le CETA et
 le Traité transatlantique
 vous obligent à choisir :**

**DÉMOCRATIE
 OU
 SOUMISSION**

Ces traités entre l'Europe et le Canada,
 l'Europe et les États-Unis,
 ne sont pas de banaux traités bilatéraux de libre-échange.
 Ce sont des projets de société qui rejettent nos valeurs démocratiques.

12h à 13h
 Collation et prise de contact
 A 13h précises
 Conférence-débat

Information :
www.pour.press

Organisé par
POUR Les Amis du **MONDE** diplomatique Belgique
CGT **Confédération Générale du Travail** **FGTB** **Namur** **Parti de la Terre** **GdG** **ROUSEVELT** **BE**



Prenons la culture. L'exemple des libraires. Quand quelqu'un entre chez un libraire, il est impossible de dire quel sera son champ d'intérêt ; ce champ potentiel est extrêmement large, et un bon libraire va de ce fait tenter d'offrir une pluralité d'ouvrages qui soit la plus vaste possible (poésie, roman, sciences humaines, etc., etc.).

Si notre seule logique est celle d'après laquelle tout investissement doit être le plus rentable possible, on ne va bien sûr pas choisir de publier des livres qui n'intéresseront qu'un public restreint, comme c'est par exemple le cas de la poésie ; on va privilégier ce qui permet d'imprimer les quantités les plus grandes, avec le potentiel d'achat le plus élevé.

Un enjeu au-delà de l'opposition socialisme-libéralisme

On pourrait facilement penser que les oppositions au TTIP et au CETA se ramènent globalement à l'opposition socialisme-libéralisme, ce qui pour nous n'est pas du tout le cas ; en effet, on peut voir de la valeur à la liberté d'entreprise et être critique vis-à-vis d'un Etat dirigiste, tout en refusant qu'un champ toujours plus libre soit laissé à des multinationales qui montrent tous les jours que pour elles, l'humain est tout sauf une priorité.

Plus généralement, notons qu'on peut éviter beaucoup d'oppositions inutiles, dans de nombreux débats, en prenant conscience que dans les fondements du socialisme et du libéralisme, une série d'idées essentielles se rejoignent. Noam Chomsky l'a mis en valeur en citant des textes fondateurs de ces deux courants³¹ ; on y retrouve chaque fois, entre autres, l'idée que l'être humain a un besoin fondamental de créer et de chercher, et qu'il est essentiel qu'il puisse satisfaire ce besoin dans le travail notamment ; d'où l'importance du fait que les moyens de production soient entre ses mains, de ce point de vue (et non dans celles de grandes entreprises hyperpuissantes, ni dans celles d'un Etat dirigiste).

On peut aussi noter qu'on peut être anti-TTIP et CETA sans être anti-USA ; en effet, il s'agit autant du destin du peuple états-unien que de ceux des autres peuples. À ce propos, dans le cadre de tels traités, les contribuables des USA ont déjà dû payer 400 millions de dollars aux multinationales, en raison d'interdiction de produits toxiques, ou encore de politiques de protection de l'eau ou des sols³².

Idem au sujet de l'UE : de notre point de vue, le fait que celle-ci présente de nombreux aspects problématiques ne signifie pas qu'une autre Union Européenne, plus saine, ne serait pas possible.

Or, si le TTIP passe, il y a un grand risque que cette pluralité diminue très fortement. Car la visée de diversité rentre en concurrence avec l'objectif du profit maximal (dont la promotion est un objectif central des traités transatlantiques).

On va aussi tenter de vendre avec le moins d'intermédiaires possible – c'est-à-dire, idéalement, par Internet ; de sorte que les libraires, bien souvent médiateurs de pluralité, seraient évincés. Il y a donc concurrence entre pluralité et profit. De plus, si je veux augmenter le profit, je ne vais pas publier en priorité, par exemple, un livre qui critique justement le fait qu'il y a une volonté de publier sans les libraires !

Prenons l'enseignement. Il y a un investissement gigantesque de l'Etat à établir des réseaux scolaires où l'accès est très bon marché. Par exemple une année universitaire en Belgique c'est 830 euros et il y a des réductions de coût possibles pour les plus bas revenus. Ça c'est la réalité aujourd'hui et ça permet à un peu près toutes les couches sociales de

la population d'avoir l'espoir de faire des études qui leur donneront d'abord de la connaissance et après la possibilité d'avoir un métier et un revenu qui leur permet d'avoir une vie relativement saine et agréable. Si l'on veut avoir des normes communes avec les Etats-Unis... je prends les chiffres

du sénat américain sur la commission de l'enseignement. Donc il y a le réseau des universités d'Etat et là le minerval tourne autour de 5600 euros. Mais il y a aussi les universités privées où ça monte à 42000 euros par an ; oui il faut payer les profs, les bâtiments, la publicité et faire du profit. Et on peut lire dans ces rapports du sénat combien les universités américaines sont en crise. Sur 100% de leur recette, il y a d'abord un retour vers les investisseurs de bénéfice net de l'ordre de 19%. Ensuite plus de 22% seront alloués au marketing, important pour s'assurer de nouvelles rentrées (d'élèves) les années suivantes. Et l'investissement dans l'enseignement et la formation, il est inférieur à 18% ! On peut se poser la question de la qualité de cet enseignement !



Demain, il se peut très bien que des investisseurs veuillent pareillement s'implanter en Belgique, parce que nous sommes au cœur de l'Europe et donc c'est intéressant de s'y installer pour un rayonnement important. Mais si à côté l'Etat continue à subventionner l'enseignement comme aujourd'hui il crée une concurrence déloyale. Il y aura alors

deux solutions : soit l'Etat arrête toute subvention ou alors « vous me donnez les mêmes subventions. » Et si l'Etat refuse, on pourra l'assigner en justice et lui demander des dommages et intérêts sur les pertes de bénéfices estimables au vu des investissements consentis! Face

à une telle pression, l'Etat qui n'a pas les moyens de payer ces milliards et à qui par ailleurs l'enseignement coûte cher, va négocier afin de couper la poire en deux en diminuant par exemple leur subventions... Mais dans tous les cas, ces entreprises privées se mêlent d'exclure toute une partie de la population belge qui ne pourra plus se payer des études supérieures. Il n'y aura donc plus de cadre démocratique et égalitaire pour les citoyens. C'est ça la clé de voute.

Quel plaidoyer portez-vous pour renforcer les institutions démocratiques face à de tels procédés ?

Pourquoi nos hommes politiques acceptent-ils d'être les jouets de cette mécanique financière extraordinaire ? Pourquoi est-ce que la Commission européenne accepterait ça ? Ce ne sont pas des ignares ! Dans tous les partis, il y a des individualités, des gens biens et honnêtes mais en gros, la plupart des partis (MR, NVA, ...) sont liés à une vision où l'économie n'est pas faite pour créer un cadre épanouissant pour le citoyen mais pour dégager du profit. Ce sont des philosophies, des écoles de vie différentes, avec des nuances, tout n'est pas blanc ou noir. Mais des partis estiment qu'il est normal d'avoir une concentration du pouvoir dans une élite qui contrôle la société et impose sa vision à cette société. Il y a une affinité idéologique et économique face à cette ambition du pouvoir.

Dès lors, pour s'adresser aux citoyens ou même à nos hommes politiques, c'est important de se rattacher à des exemples concrets pour montrer l'intérêt qu'ont les gens, les secteurs associatifs, syndicats, PME, mutuelles à s'unir contre ce TTIP. Il faut que tout un chacun puisse réfléchir à cette question : dans quelle société voulez-vous vivre ? C'est ça la question ! Peut importe à qui on s'adresse. Ça concerne tout le monde, de droite, de gauche, riches, pauvres, intellectuels, etc. Veut-on une société hiérarchisée en droit ou une société la plus égalitaire possible ou chacun peut espérer un certain mérite en fonction de son travail ?

Il faut donc absolument investir dans l'approfondissement des connaissances. Il faut investir dans la démocratie participative où les gens connaissent la chose publique. Il s'agit de voir comment on peut combattre, en faisant circuler l'information, en donnant des connaissances aux gens, en débattant politiquement avec le citoyen en faisant en sorte qu'il prenne ses responsabilités et désire créer l'avenir de la société dans laquelle il vit. Ça c'est la résistance. Et à côté il faut aussi créer de nouveaux rapports sociaux. Je trouve très intéressantes les démarches citoyennes tel que les potagers, les circuit-courts, etc. Ça paraît fleur bleue, pour les gens qui ne veulent pas rentrer dans la lutte politique frontale mais pour finir, c'est pas mal parce que ça recrée des rapports humains et des lieux où peuvent se pratiquer la démocratie. Il n'y a pas d'autre chemin... ou celui de la lutte armée mais je n'y crois pas.



Quelques suggestions pour en savoir plus

Le grand marché transatlantique : les multinationales contre la démocratie, Bruno Poncelet et Ricardo Cherenti, éd. Bruno Leprince, 2014.

Journal Pour, numéro 1 et édition spéciale consacrée au TTIP et au CETA, juin 2015.

Commerce mondial, la démocratie confisquée, collectif sous la direction d'Inès Trépant et de Paul Lannoye, éd. Yves Michel, 2015.

Site de l'association Corporate Europe Observatory <http://corporateeurope.org/international-trade>

Blog du journal le Monde dédié à la problématique : <http://transatlantique.blog.lemonde.fr/>

Deux sites Internet pour exprimer votre position - ainsi que pour divers outils d'information et de sensibilisation

- https://stop-ttip.org/fr/?noredirect=fr_FR
- <http://www.no-transat.be/adhere/texte-plateforme>

NOTES

¹Transatlantic Trade and Investment Partnership. En français : PTCI – Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement.

²Comprehensive Economic and Trade Agreement. En français : AECG – accord économique et commercial global.

³Bruxelles, capitale de l'UE, se rêve en «zone hors-TTIP», La Libre Belgique, avril 2015 – <http://www.lalibre.be/debats/opinions/bruxelles-capitale-de-l-ue-se-reve-en-zone-hors-ttip-5537afc235704bb01be78a4d>

⁴Un CETA empoisonné, interview de Marie Arena, Pour, n°1, juin 2015 – <http://www.pour.press/article-bernadette-van-zuylen/>

⁵Notamment du fait des perspectives de carrière dans ces entreprises que cela offre aux experts en question.

⁶Bruxelles, les lobbies à la manœuvre, Le Monde, 07/05/2014 – http://www.lemonde.fr/europeennes-2014/article/2014/05/07/bruxelles-les-lobbies-a-la-man-uvre_4412747_4350146.html

⁷Entre le TTIP et l'Europe, il faut choisir, La Libre Belgique, 28/11/2013 – <http://www.lalibre.be/debats/opinions/entre-le-ttip-et-l-europe-il-faut-choisir-5296c9043570b69ffde364b0>

⁸Investor-state dispute settlement.

⁹Un CETA empoisonné, interview de Marie Arena, Pour, n°1, juin 2015 – <http://www.pour.press/article-bernadette-van-zuylen/>

¹⁰Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.

¹¹Le Tafta va-t-il délocaliser notre justice à Washington ? – dernière section (« Pourquoi cela pourrait être grave »), Le Monde, 16/08/2004 – http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/04/15/le-traite-tafta-va-t-il-delocaliser-notre-justice-a-washington_4400693_4355770.html

¹²Le Tafta va-t-il délocaliser notre justice à Washington ?, Le Monde, 16/08/2004 – http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/04/15/le-traite-tafta-va-t-il-delocaliser-notre-justice-a-washington_4400693_4355770.html. Autre source : Traité de libre-échange Europe-USA : les sujets qui fâchent les Européens, Le Figaro, 05/05/2014 – <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/05/05/20002-20140505ARTFIG00322-boeuf-aux-hormones-tribunal-supranational-appellations-d-origine8230-les-sujets-qui-fachent-les-europeens.php>

¹³Vattenfall réclame 4,7 mds EUR à l'Allemagne, Le Figaro, 15 octobre 2014 – <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/10/15/97002-20141015FILWWW00280-vattenfall-reclame-47-mds-eur-a-l-allemande.php>

¹⁴Le Tafta va-t-il délocaliser notre justice à Washington ?, Le Monde, 16/08/2004 – http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/04/15/le-traite-tafta-va-t-il-delocaliser-notre-justice-a-washington_4400693_4355770.html

¹⁵Le Traité transatlantique, un typhon qui menace les Européens, Le Monde Diplomatique, novembre 2013 – <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/11/WALLACH/49803>

¹⁶Commerce mondial : la démocratie confisquée, collectif sous la direction de Paul Lannoye et d'Inès Trépant, éd. Yves Michel, p. 115 sqq.

¹⁷Le Tafta va-t-il créer des millions d'emploi, Le Monde, 16/08/2014 – http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/04/15/tafta-va-t-il-creer-des-millions-d-emplois_4400701_4355770.html

¹⁸OGM : Washington réaffirme son opposition à la décision européenne, L'Express – L'Expansion, 24/04/2015 – http://lexpansion.lexpress.fr/actualites/1/actualite-economique/l-ue-autorise-la-commercialisation-de-19-ogm_1674573.html

¹⁹Bruxelles, capitale de l'UE, se rêve en «zone hors-TTIP», La Libre Belgique, 22/04/2015 – <http://www.lalibre.be/debats/opinions/bruxelles-capitale-de-l-ue-se-reve-en-zone-hors-ttip-5537afc235704bb01be78a4d>

²⁰La bataille des gaz de schiste ne fait que commencer, Le Monde, mars 2012 – http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/03/21/la-bataille-des-gaz-de-schiste-ne-fait-que-commencer_1672844_3232.html

²¹Traités transatlantiques : des permis de polluer, Le Courrier International, 18/06/2015 – <http://www.courrierinternational.com/article/enquete-traites-transatlantiques-des-permis-de-polluer>. Autre source intéressante sur ces points : Le Traité transatlantique, un typhon qui menace les Européens, Le Monde Diplomatique, novembre 2013 – <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/11/WALLACH/49803>.

²²Fin de souveraineté alimentaire, interview de Susan Georges, Pour, n°1, juin 2015 – <http://www.pour.press/fin-de-la-souverainete-agro-alimentaire/>

²³L'Europe perturbée par les hormones, Le Monde, mai 2015 – http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/05/25/l-europe-perturbee-par-les-hormones_4640121_3232.html

²⁴Les usurpateurs – le pouvoir des entreprises transnationales, émission Terre-à-terre du 20/12/2014, France Culture (passage qui commence à 44 min. 05 sec.) – <http://www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-les-usurpateurs-le-pouvoir-des-entreprises-transnationales-2014-12-20>

²⁵Europe : conflit d'intérêts dans la sécurité alimentaire, Le Monde, 29 septembre 2015 – http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/09/29/europe-conflit-d-interets-dans-la-securite-alimentaire_1417590_3244.html

²⁶La présidente de l'EFSA pas limogée ?, le Figaro, mai 2015 – <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/05/11/97001-20120511FILWWW00530-la-presidente-de-l-efsa-n-a-pas-ete-limogee.php>

²⁷La Démocratie en péril – côté pile : l'ISDS – face : la coopération réglementaire, interview de Philippe Lamberts, Pour, n°1, juin 2015 – <http://www.pour.press/la-democratie-en-peril/>, et Un CETA empoisonné, interview de Marie Arena, dans le même journal (même édition) – <http://www.pour.press/article-bernadette-van-zuylen/>

²⁸Bruxelles, les lobbies à la manœuvre, Le Monde, 07/05/2014 – http://www.lemonde.fr/europeennes-2014/article/2014/05/07/bruxelles-les-lobbies-a-la-man-uvre_4412747_4350146.html

²⁹Bruxelles, les lobbies à la manœuvre, Le Monde, 07/05/2014 – http://www.lemonde.fr/europeennes-2014/article/2014/05/07/bruxelles-les-lobbies-a-la-man-uvre_4412747_4350146.html

³⁰Prenons un exemple tiré du Monde : en parlant du tribunal international, et tout en donnant les informations essentielles sur ce point (ce que nous saluons), ce journal se limite à en déduire que « cela pourrait être dangereux » ; ce qui peut facilement endormir le lecteur qui ne serait pas suffisamment attentif, lui donner l'impression que la possibilité de vrais problèmes reste hypothétique – alors qu'il nous semble très clair qu'on peut déduire les risques extrêmement graves liés au TTIP à partir des cas d'obligations, pour des Etats, de payer des sommes immenses à des multinationales, dans le cadre de traité du même type. Cas qui sont présentés par le Monde également, mais sans insistance, et avec des déductions que nous qualifierions encore une fois de plutôt « molles ».

³¹CHOMSKY, Noam, Quel rôle pour l'Etat, Eco-société, 2005.

³²Le Traité transatlantique, un typhon qui menace les Européens, Le Monde Diplomatique, novembre 2013 – <http://www.monde-diplomatique.fr/2013/11/WALLACH/49803>

³³Europe - TTIP - TAFTA. Le Partenariat transatlantique, sujet de discord durable à l'intérieur de l'Union?, émission Enjeux Internationaux du 22/05/2014, France Culture, vers 4 min. – <http://www.franceculture.fr/emission-les-enjeux-internationaux-europe-ttip-tafta-le-partenariat-transatlantique-sujet-de-discord>

³⁴Europe - TTIP - TAFTA. Le Partenariat transatlantique, sujet de discord durable à l'intérieur de l'Union?, émission Enjeux Internationaux du 22/05/2014, France Culture, vers 7 min. 35 – <http://www.franceculture.fr/emission-les-enjeux-internationaux-europe-ttip-tafta-le-partenariat-transatlantique-sujet-de-discord>

³⁵Commerce mondial : la démocratie confisquée, collectif sous la direction de Paul Lannoye et d'Inès Trépant, éd. Yves Michel, p. 15 à 17.

³⁶Le Partenariat transpacifique déstabilise l'agriculture avant les élections, Le Courrier International, 6 octobre 2015 – <http://www.courrierinternational.com/article/canada-le-partenariat-transpacifique-destabilise-lagriculture-avant-les-elections>

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/07/09/tisa-les-trois-dangers-du-nouvel-accord-mondial-de-liberalisation_4452743_4355770.html

Mécanisme d'arbitrage des conflits entre Etats et entreprises, qui permettraient à ces dernières d'attaquer un Etat devant une sorte de tribunal privé.

⁴¹On lit à ce sujet dans le Monde : « Une accumulation grandissante d'études suggère que les risques de pollution existent par le biais d'une variété de voies de contamination, en particulier durant le transport des eaux de fracturation usées ou de leur entreposage, ou par le biais de confinement défailant des gaz et des fluides, dues à une mauvaise cimentation des puits», écrivent les chercheurs. « Plusieurs études rassemblées montrent qu'un grand nombre des substances utilisées pour le fracking peuvent avoir des effets sanitaires. «A certaines concentrations, plus de 75 % des produits identifiés sont connus pour affecter négativement les yeux, la peau et d'autres organes sensoriels, le système respiratoire, le système gastro-intestinal et le foie, écrivent les auteurs. Et 52 % ont le potentiel d'affecter négativement le système nerveux, tandis que 37% sont de possibles perturbateurs endocriniens.» » Extraits de Gaz de schiste : quelles conséquences sanitaires ? », Le Monde, 17 avril 2014 – http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/04/17/gaz-de-schiste-quelles-consequences-sanitaires_4403545_3244.html

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont participé directement ou indirectement à la réalisation de ce numéro.

En premier lieu, les intervenants qui ont pris de leur temps pour nous expliciter leurs manières de voir et d'agir vis-à-vis des enjeux abordés: Philippe Defeyt, Sébastien Franco, Jean-Claude Garot, Luc Gennart, Paul Lannoye, Bruno Poncelet, Thierry Warmoes.

Grand merci, également, aux participantes et participants externes du groupe de travail centré, à CDC, sur les traités transatlantiques, dont les réflexions et recherches nous ont permis d'enrichir une série de contenus de cette édition.

PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

Adresse de contact: **avenue Cardinal Mercier, 40,**
à 5000 Namur

Tél.: 0032(0)81/41.27.51

email: info@carrefourdescultures.org

site internet: www.carrefourdescultures.org

*Avec le soutien de la Fédération wallonie-Bruxelles et
de la Région Wallonne*



